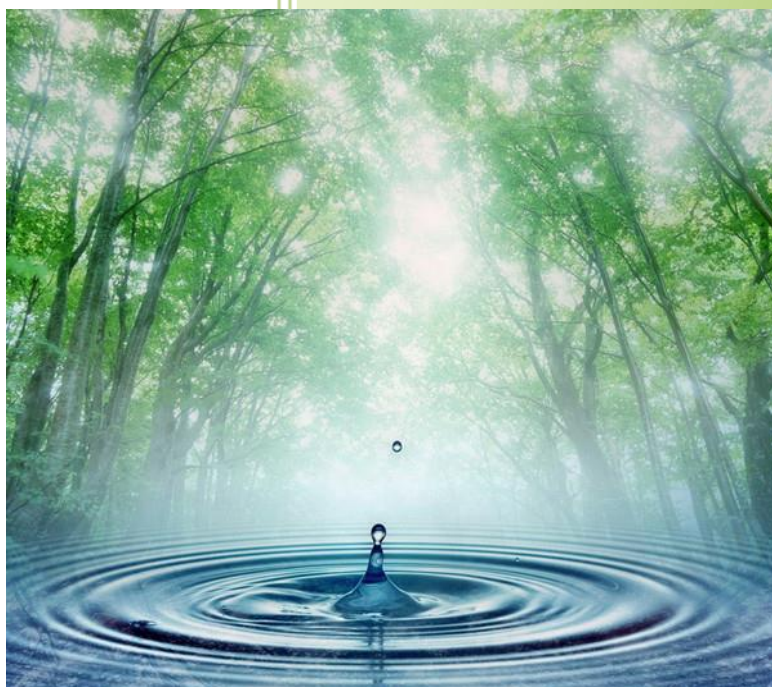


2015

RAPPORT ANNUEL



sur le **Prix** et la
Qualité des
Services d'Eau et
d'Assainissement



LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

INTRODUCTION.....	3
LE TERRITOIRE CONCERNE ET LES MISSIONS.....	3 à 5
1) Exploitation en régie (D101.0)	3
2) Exploitation en délégation de service public (D101.0)	4
3) Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0).....	4
4) Schéma des secteurs.....	5

Exploitation en régie

Les ressources	8
Schéma de production et de distribution	9
PRODUCTION 2015	10 à 12
DISTRIBUTION ET CONSOMMATION	13 à 15
1) Le réseau	13
2) Travaux d'entretien et réparation en 2015 sur le réseau d'eau	14
3) Nombre d'abonnés	15
4) Volumes comptabilisés	15
5) Volumes facturés	15
INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	16 à 17
1) Rendement des réseaux de distribution (P 104.3)	16
2) Tableau des indicateurs	17
LA QUALITE DE L'EAU	18 à 22
1) Mesures de prévention pour la qualité de la production	18
2) Type de traitement	18
3) Surveillance de la qualité distribuée	18 à 22
INDICATEURS FINANCIERS	23 à 24
1) La tarification (D102.0)	23 à 24
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	25
1) Les composants d'une facture d'eau d'un ménage de référence (120 m ³ sur l'année)	25
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	26 à 27
1) La Balance Générale du compte administratif 2015	26
2) La dette	27

Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	30 à 33
1) Mode de gestion du service	30
- Plan simplifié du réseau d'alimentation en eau potable	31
- Les ressources	32
- Synoptique	33
PRODUCTION 2015	34
1) Volumes d'eau potable produits (m³)	34
2) Volumes d'eau potable importés (m³)	34
3) Volumes mis en distribution sur période de relevé (m³)	34
DISTRIBUTION ET CONSOMMATION	35 à 37
1) Le réseau	35
2) Travaux d'entretien et de réparation en 2015 sur le réseau d'eau	36
3) Nombre d'abonnés	37
4) La consommation	37
INDICATEURS DE PERFORMANCE	38 à 39
1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	38
2) Tableau des indicateurs	39
TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)	40 à 44
1) Modalités de tarification	40
2) Facture d'eau type	41 à 43
3) Recettes	44
SERVICE CLIENTS	44 à 45
1) Accueil et information	44
2) Satisfaction client (P155.1)	45
3) Recouvrement (P154.0)	45
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	45 à 46
1) Montants financiers (Communauté de Communes)	45
2) Etat de la dette du service (Communauté de Communes) (P153.2)	46
3) Amortissement (Communauté de Communes)	46
QUALITE DE L'EAU	47 à 56
1) Surveillance de la qualité distribuée (P101.1 et 102.1)	47 à 56
PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2016	58

ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse 58 à 61

INTRODUCTION



Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport (Dxxx.x pour les indicateurs descriptifs ou Pxxx.x pour les indicateurs de performance).

Le territoire et la population desservie

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 17 communes.

La gestion de l'eau est divisée en 3 secteurs :

1. Exploitation en régie (D101.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2015) est la suivante :

➤ Cernay	11 644 hab.
➤ Steinbach	1 391 hab.
➤ Uffholtz	1 608 hab.
➤ Wattwiller	<u>1 771 hab.</u>

Population totale 16 414 hab.

2. Exploitation en délégation de service public (D101.0)

La délégation de service public a été confiée à la Lyonnaise des Eaux par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2015) est la suivante :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 040 hab.
➤ Bourbach-le-Bas	614 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	426 hab.
➤ Leimbach	857 hab.
➤ Rammersmatt	218 hab.
➤ Roderen	917 hab.
➤ Thann	8 102 hab.
➤ Vieux-Thann	2 964 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 905 hab.

Population totale 18 043 hab.

3. Exploitation par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Doller (D101.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2015) est la suivante :

➤ Aspach-le-Bas	1 342 hab.
➤ Aspach-le-Haut	1 516 hab.
➤ Michelbach	360 hab.
➤ Schweighouse/Thann	745 hab.

Population totale 3 963 hab.



SECTEUR THANN

Exploitation
AEP et Assainissement
en DSP par
la Lyonnaise - des - Eaux

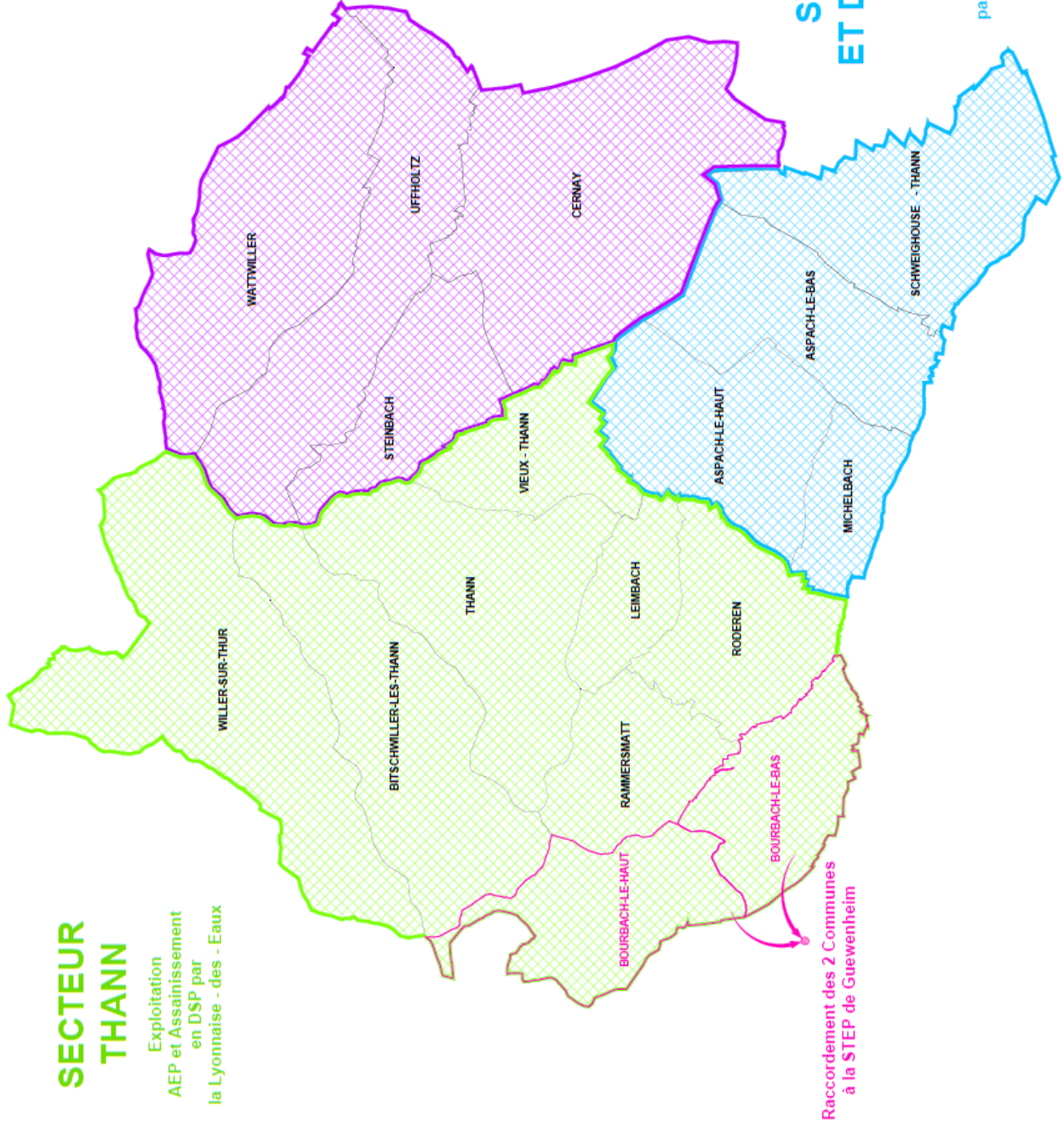
SECTEUR CERNAY

Exploitation
AEP et Assainissement
en régie

SYNDICATS D'AEP ET D'ASSAINISSEMENT

Gestion de l'AEP
par le Syndicat SIAEP de la Doller

Gestion de l'Assainissement
par le Syndicat Mixte d'assainissement
de la Basse Vallée de la Doller



Le service public de l'eau



Exploitation en régie

Les ressources

Le réseau des 4 communes est interconnecté selon le schéma du tableau de la page 9.

CERNAY

La Ville de Cernay est alimentée par 5 puits :

- 3 puits situés rue des Puits à Cernay,
- 1 puits situé rue Sandoz à Cernay,
- 1 puits situé sur le territoire de la commune d'Uffholtz, qui est à l'arrêt depuis le 29 avril 2008, pour des raisons de dépassement de la teneur en BROMACIL.

Une interconnexion Wittelsheim/Cernay/Thann permet un approvisionnement en eau de 1 000 m³/jour maximum pour le secteur de la régie de Cernay et de 3 000 m³/jour maximum pour le secteur exploité en DSP de Thann.



STEINBACH

La commune de Steinbach est uniquement alimentée par l'eau produite à Cernay.

UFFHOLTZ

En 2015, la commune d'Uffholtz a été alimentée pour un tiers par les sources communales, le solde étant assuré par l'apport de Cernay.

En raison d'un risque potentiel de pollution bactériologique des sources, un traitement par rayons ultraviolets (UV) assure la qualité d'eau distribuée dans la commune.

WATTWILLER

La commune de Wattwiller comporte deux zones de distribution :

- En 2015, le réseau haut est desservi par le réservoir principal (700 m³) alimenté par le réseau de Cernay.
- Le réseau bas est desservi par le réservoir village (bas) alimenté par deux sources (appelées Communale et Deronne), ainsi que par un complément du réservoir principal selon les besoins.

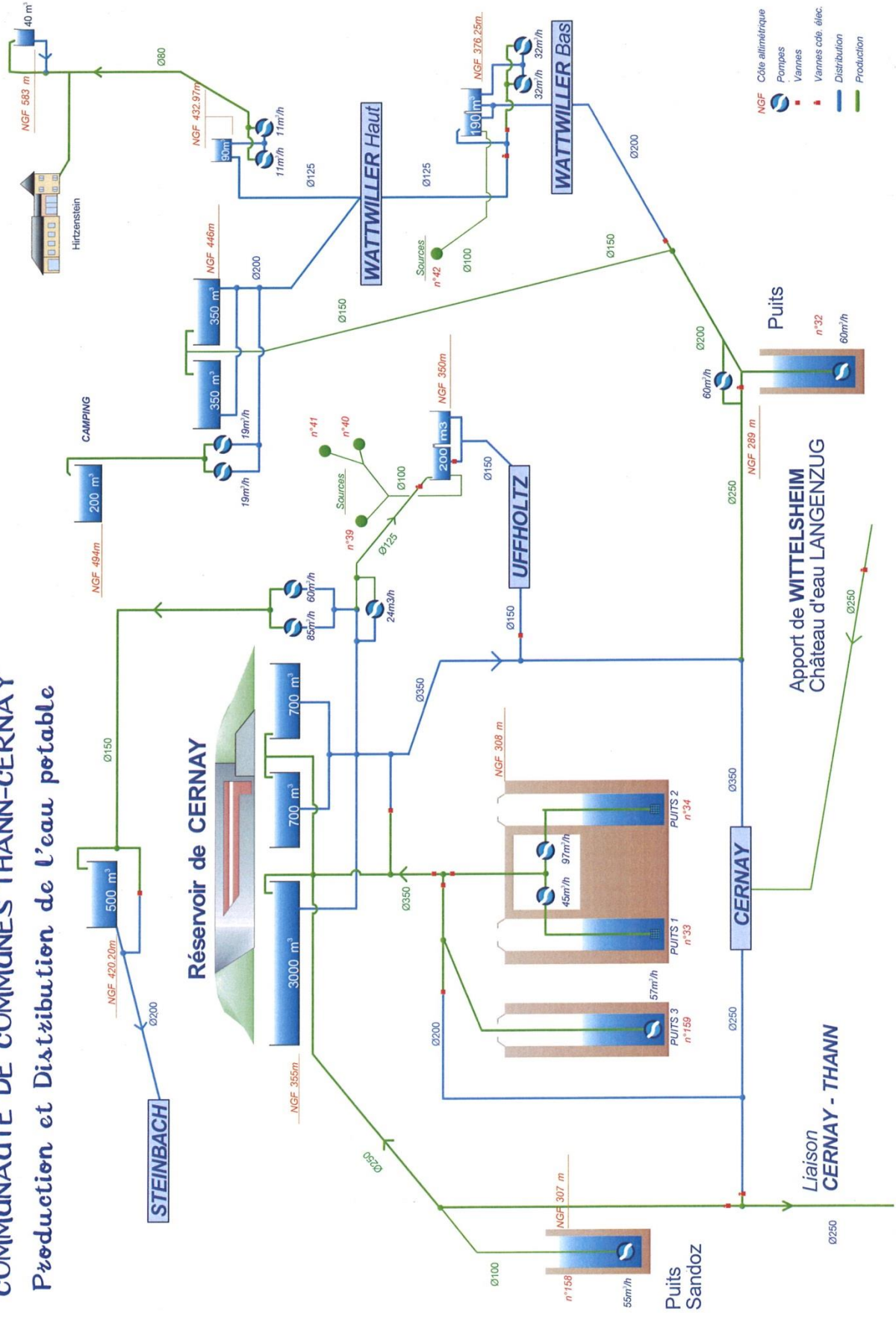


Le réservoir du camping est alimenté directement par le réservoir principal.

Les deux sources (Communale et Deronne) sont traitées bactériologiquement par UV.

COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAY

Production et Distribution de l'eau potable



PRODUCTION 2015

CERNAY

	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits				
Puits 1 et 2	441 287 m ³	389 052 m ³	353 631 m ³	-9,10
Puits 3	337 062 m ³	320 748 m ³	336 856 m ³	+5,02
Puits Sandoz	228 021 m ³	301 552 m ³	309 074 m ³	+2,49
Puits Uffholtz/Cernay	1 m ³	0 m ³	0 m ³	-
Volumes importés				
Apport de Guewenheim	5 568 m ³	5 720 m ³	4 054 m ³	-29,13
Apport de Wittelsheim	15 086 m ³	17 106 m ³	18 332 m ³	+7,17
Volumes exportés				
Apport vers Thann	-11 315 m ³	-12 829 m ³	-51 856 m ³	+304,21
TOTAL	1 019 179 m³	1 021 349 m³	970 091 m³	-5,02

STEINBACH (volume inclus dans la production de Cernay)

	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Volumes importés				
Apport de Cernay	50 443 m ³	50 206 m ³	58 582 m ³	+16,68
TOTAL	50 443 m³	50 206 m³	58 582 m³	+16,68

UFFHOLTZ

	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits				
Sources	16 555 m ³	19 264 m ³	16 079 m ³	-16,53
Volumes importés				
Apport de Cernay	50 670 m ³	60 325 m ³	52 803 m ³	-12,47
Estimation maillage réseau Cernay	6 370 m ³	780 m ³	650 m ³	-16,67
TOTAL	73 595 m³	80 369 m³	69 532 m³	-13,48

WATTWILLER

	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits				
Source	15 516 m ³	19 239 m ³	21 012 m ³	+9,22
Volumes importés				
Puits Uffholtz/Wattwiller	0 m ³	0 m ³	0 m ³	-
Apport de Cernay	91 635 m ³	96 274 m ³	81 114 m ³	-15,75
TOTAL	107 151 m³	115 513 m³	102 126 m³	-11,59

PRODUCTION TOTALE

PRODUCTION	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Volumes produits	1 038 442 m ³	1 049 855 m ³	1 036 652 m ³	-1,26
Volumes importés	20 654 m ³	22 826 m ³	22 386 m ³	-1,93
Volumes distribués	1 059 096 m³	1 072 681 m³	1 059 038 m³	-1,27

Commentaire :

La production pour l'année 2015 s'établit à 1 059 038 m³, soit en moyenne 2 901 m³/j.

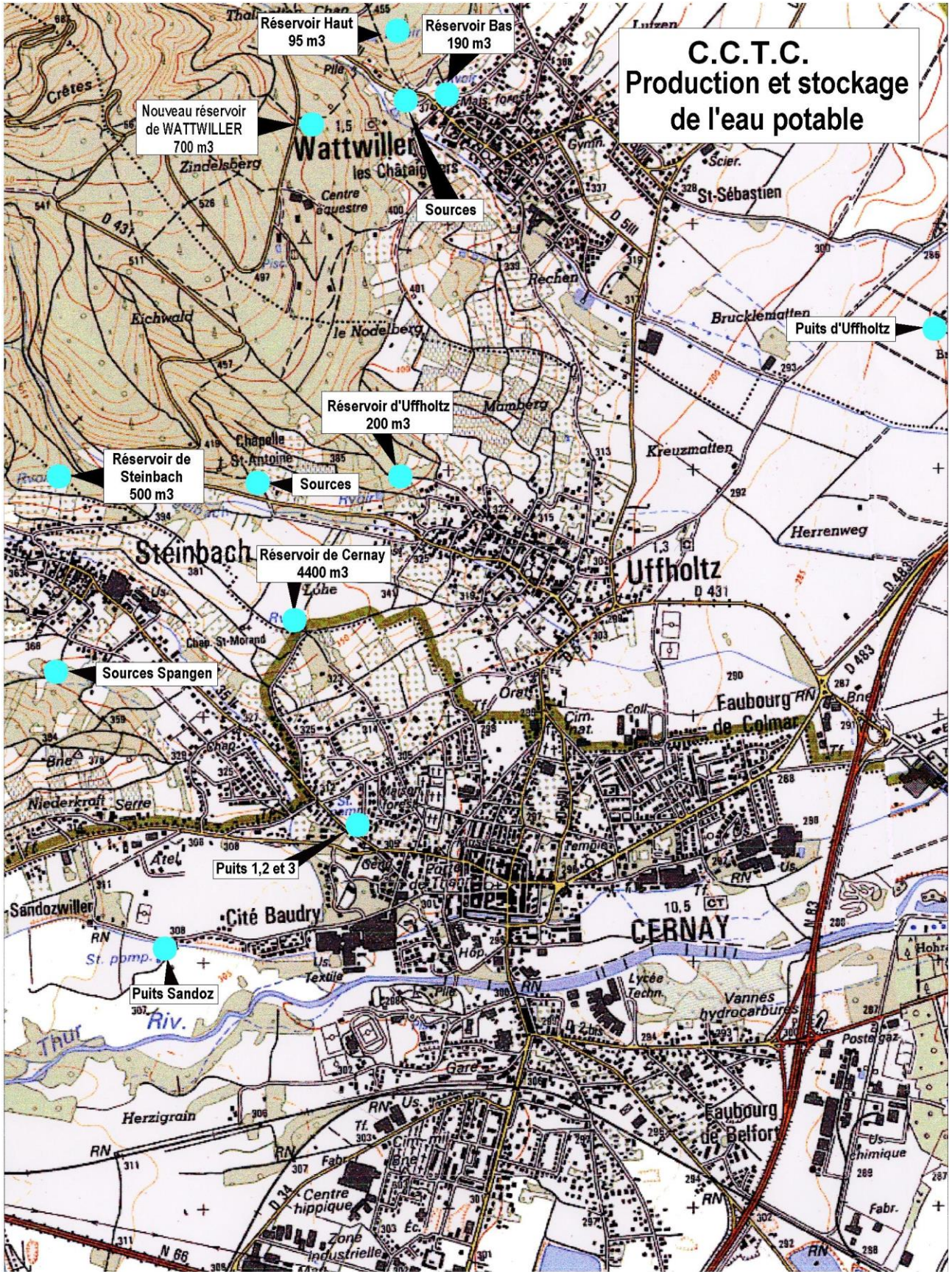
La journée de production maximum enregistrée le 23 juillet 2015 est de 4 860 m³.

Globalement, la production pour l'année 2015 a baissé de 13 643 m³, soit - 1.27 % par rapport à l'année 2014.

La consommation électrique des pompes de production d'eau s'élève à 647 259 kWh, pour 71 583 € TTC.

Le rapport des volumes produits et des volumes vendus (p.16) permet de conclure à une amélioration du rendement du réseau





Echelle: 1/20 000

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

1) LE RESEAU

a. Longueur du réseau

Le réseau d'eau potable compte, au 31 décembre 2015, **129,327** kilomètres linéaires de conduites hors branchements.

Il est réparti de la façon suivante entre les communes :

- CERNAY 83,520 Km
- STEINBACH 12,550 Km
- UFFHOLTZ 13,947 Km
- WATTWILLER 19,310 Km

b. Extension du réseau en 2015

Aucune extension de réseau n'a été réalisée sur l'année 2015

c. Les capacités de stockage

Les volumes des réservoirs de la Communauté de Communes sont les suivants :

- CERNAY : - 2 cuves de 700 m³ + 1 cuve de 3 000 m³ soit un total de **4 400 m³**,
- STEINBACH : - 1 cuve de **500 m³**,
- UFFHOLTZ : - 2 cuves de 100 m³, soit **200 m³**
- WATTWILLER : - 2 cuves de 350 m³ soit **700 m³** (principal),
- 2 cuves de 95 m³, soit **190 m³** (réservoir village),
- 1 cuve de **90 m³** (réservoir relais)



TOTAL DE STOCKAGE 6 080 m³

2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2015 SUR LE RESEAU D'EAU

↳ Renouvellement du réseau en 2015

- CERNAY : - Rue Sandoz Ø 150 / 160 ml
- Impasse Sainte Barbe Ø 100/ 85 ml
- WATTWILLER : - Rue de la Cantine Ø 100 / 270 ml
- Hirtzenstein Ø 100 / 310 ml

↳ Intervention sur canalisations

	2013	2014	2015
Rupture de conduite principale	6	24	14
Rupture de branchements	5	16	17

↳ Bouches et poteaux d'incendie

	2013	2014	2015
Remplacements complets	-	-	5
Nouvelles installations	-	1	4
Suppressions hydrants	-	1	2

↳ Robinets-vannes

	2013	2014	2015
Renouvellements de robinets-vannes principaux	1	4	3
Renouvellements de robinets-vannes des branchements	0	0	0

↳ Branchements eau

	2013	2014	2015
Nouveaux branchements	5	27	18
Renouvellements complets	19	78	48
Renouvellements d'ensembles de comptage	13	47	56
Changements de compteurs	242	528	609
Réparation comptage	5	5	15

3) NOMBRE D'ABONNES

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 243	3 308	3 349	3 388	3 421	+0,97
STEINBACH	554	561	557	561	568	+1,25
UFFHOLTZ	659	664	679	714	719	+0,70
WATTWILLER	727	727	726	733	733	-
TOTAL	5 183	5 260	5 311	5 396	5 441	+0,83

Chaque immeuble ou maison particulière est raccordé au réseau par l'intermédiaire d'un branchement équipé d'un compteur. En 2015, on dénombre 5 441 abonnés.

4) VOLUMES COMPTABILISES

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	
CERNAY	498 534	495 464	122 505	139 835	621 039	635 299	+21,05
STEINBACH	52 040	53 313	-	-	52 040	53 313	+2,45
UFFHOLTZ	70 994	85 445	-	-	70 994	85 445	+20,36
WATTWILLER	69 055	68 063	9 301	12 708	78 356	80 771	+3,08
TOTAL	690 623	702 285	131 806	152 543	822 429	854 828	+3,94

Commentaire :

Les volumes comptabilisés pour l'année 2015 s'élèvent à 854 828 m³, soit en moyenne 2 342 m³/j. Ils ont augmenté de 32 399 m³, soit +3,94 % par rapport à l'année 2014.

5) VOLUMES FACTURES

	PARTICULIERS		GRANDS CONSOMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	
CERNAY	494 315	491 019	122 505	139 835	616 820	630 854	+2,28
STEINBACH	51 868	53 304	-	-	51 868	53 304	+2,77
UFFHOLTZ	70 994	79 455	-	-	70 994	79 455	+11,92
WATTWILLER	69 087	67 823	9 301	12 708	78 388	80 531	+2,73
TOTAL	686 264	691 601	131 806	152 543	818 070	844 144	+3,19

Commentaire :

Les volumes facturés pour l'année 2015 s'élèvent à 844 144 m³, soit en moyenne 2 313 m³/j. Ils ont augmenté de 26 074 m³, soit +3,19 % par rapport à l'année 2014.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution

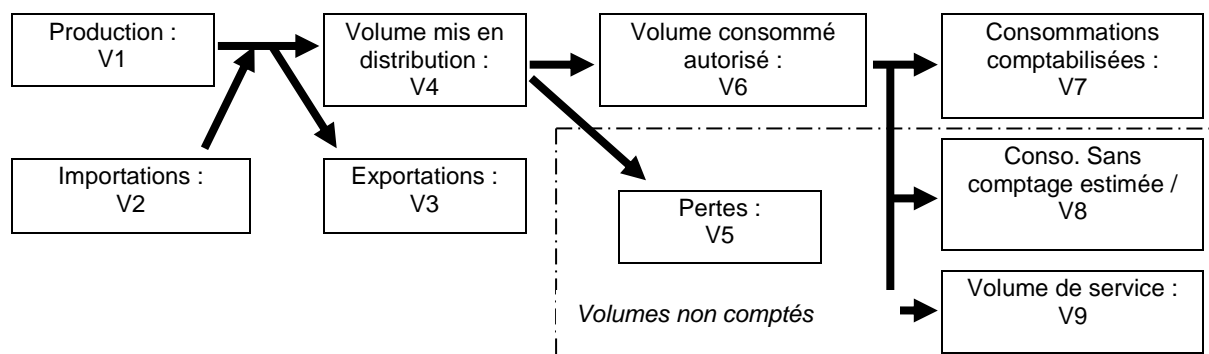
Volume produit (V1)	1 036 652 m ³
Volume importé (V2)	22 106 m ³
Volume exporté (V3)	51 856 m ³
Volume mis en distribution (V4)	1 006 902 m ³
Pertes (V5)	157 378 m ³
Volume consommé autorisé (V6)	849 524 m ³
Volume comptabilisé (V7)	854 828 m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	1 600 m ³
Volume de service de réseau (V9)	3 780 m ³

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2013	2014	2015
Rendement	81,10 %	79,09 %	86,14 %

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : $Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m³/an) :



2) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2015	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	16 414	Nombre
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (2015)	2,04	€ TTC/m ³
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	15	jour
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	Points
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,45	m ³ /km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,11	m ³ /km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,37	%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	100	%



LA QUALITE DE L'EAU

1) MESURES DE PREVENTION POUR LA QUALITE DE LA PRODUCTION

Elles ont été prescrites par un arrêté préfectoral le 23 avril 1975 et un arrêté modificatif du 26 octobre 1979, fixant :

- ↳ le périmètre de protection immédiate,
- ↳ le périmètre de protection rapprochée,
- ↳ le périmètre de protection éloignée,



pour les sites suivants :

- ↳ les puits 1 et 2 à Cernay,
- ↳ la source du Spangen à Steinbach,
- ↳ les 3 sources (Deronne, Calvaire et Communale) de Wattwiller,
- ↳ les 3 sources (Stoeckle, Sturchel et St-Antoine) d'Uffholtz,
- ↳ le puits d'Uffholtz,
- ↳ le puits Sandoz à Cernay.

Un nouvel arrêté préfectoral du 6 octobre 2015 modifie les périmètres de protection pour les puits n° 1, 2 et 3 à Cernay.

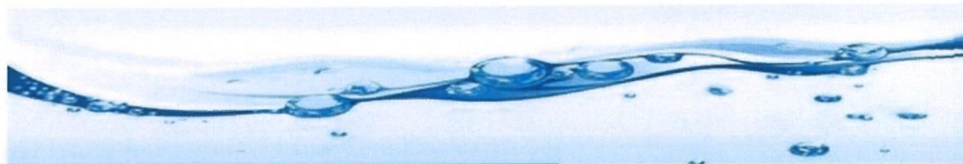
2) TYPE DE TRAITEMENT

Traitement par rayons ultra-violets (UV).

- UFFHOLTZ : sortie du réservoir,
- WATTWILLER : entrée des sources dans le réservoir village

3) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE

Le laboratoire CAR (agrée par le Ministère de la Santé), en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé de Colmar, a effectué 58 analyses dans les 4 communes, réparties comme suit :



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **votre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 CERNAY ET WATTWILLER ZONE HAUTE

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de CERNAY et WATTWILLER secteur zone haute (12234 habitants)¹ sont alimentées en eau par 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection. Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la DOLLER ou du SIVU du Bassin Potassique de la HARDT est possible en cas de besoin.

L'eau produite à partir de l'un des forages (Sandozwiller) est désinfectée par rayonnement ultraviolet ; l'eau captée sur les 3 autres forages est produite sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

25 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 25 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 8,8°f (degré français)
- pH : 7,1

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,3 mg/l
- Teneur maximale : 8,6 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures: 31,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 21,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

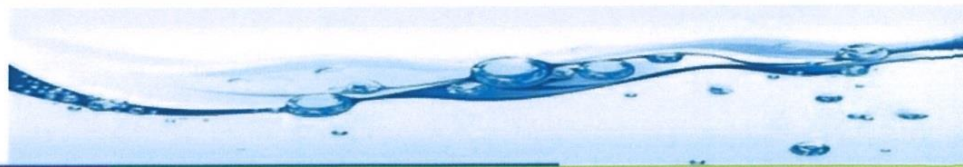
MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015 l'eau produite et distribuée sur la ville de CERNAY et sur la zone haute de WATTWILLER est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 STEINBACH



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eapotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **votre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de STEINBACH (1349 habitants)¹ est alimentée en eau par 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection.

Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la Doller ou du SIVU du Bassin Potassique de la Hardt est possible en cas de besoin.

L'eau produite à partir de l'un des forages (Sandozwiller) est désinfectée par rayonnement ultraviolet ; l'eau captée sur les 3 autres forages est produite sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

13 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 13 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 8,8°f (degré français)
- pH : 7,1

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

- Teneur moyenne : 7,3 mg/l
- Teneur maximale : 8,6 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures: 31,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 21,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

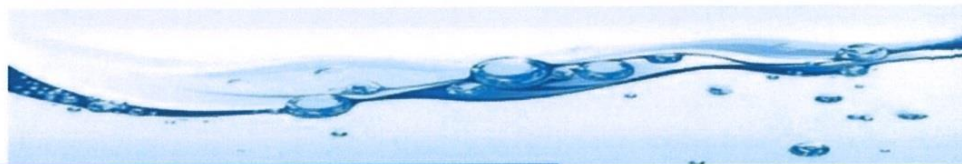
Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite et distribuée sur la commune de STEINBACH est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 UFFHOLTZ



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **votre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de UFFHOLTZ (1575 habitants)⁽¹⁾ est alimentée en eau par 2 sources et 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection.

Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la Doller ou du SIVU du Bassin Potassique de la Hardt est possible en cas de besoin.

L'eau est désinfectée par rayonnements ultraviolets avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

10 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 10 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 12,8°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,3 mg/l
- Teneur maximale : 8,2 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 29,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 16,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

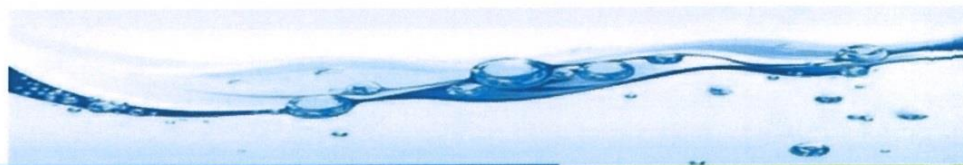
Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite et distribuée sur la commune d'UFFHOLTZ est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **votre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 WATTWILLER, secteur zone basse

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur zone basse de la commune de WATTWILLER (955 habitants)¹ est alimenté en eau par 2 sources et 4 forages de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 23/04/1975, 21/11/1978 et 06/10/2015 ; elles disposent de périmètres de protection.

Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la Doller ou du SIVU du Bassin Potassique de la Hardt est possible en cas de besoin.

L'eau est désinfectée par rayonnements ultraviolets avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

10 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 10 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 9,2°f (degré français)
- pH : 7,4

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 6,9 mg/l
- Teneur maximale : 8,4 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 32,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 21,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite et distribuée sur le secteur zone basse de la commune de WATTWILLER est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

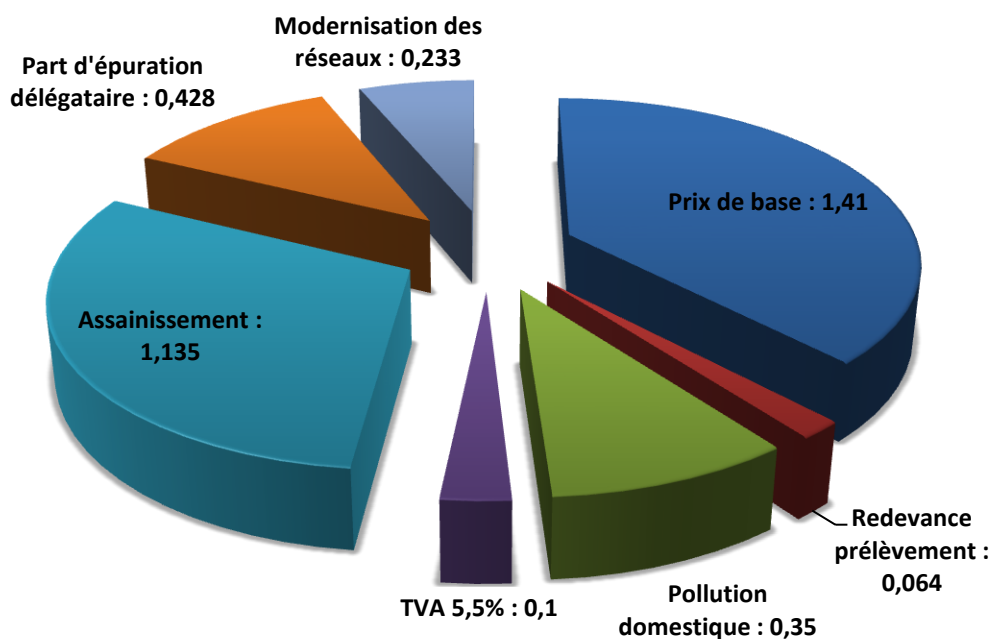
INDICATEURS FINANCIERS

1) LA TARIFICATION (D102.0)

Le service des eaux de la Communauté de Communes est assujéti à la TVA. Le Conseil de Communauté a fixé le prix de l'eau comme suit entre 2013 et 2015 :

EAU	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)	2016
Prix de base	1,380	1,380	1,390	+0,72	1,410
Redevance de prélèvement	0,068	0,065	0,067	+3,08	0,064
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,420	0,407	0,395	-2,95	0,350
TOTAL HT	1,868	1,852	1,852	0	1,824
TVA 5,5%	0,103	0,102	0,102	0	0,100
TOTAL TTC	1,971	1,954	1,954	0	1,924
ASSAINISSEMENT					
Assainissement	0,809	1,035	1,045	+0,97	1,135
Redevance d'épuration	0,146				
Part d'épuration délégataire	0,351	0,365	0,366	+0,27	0,428
Modernisation des réseaux de collecte	0,274	0,274	0,274	0	0,233
TOTAL	1,580	1,674	1,685	+0,66	1,796
PRIX du m³ (hors abonnement)	3,551	3,628	3,639	+0,3	3,721

DECOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU 2015



a) Tarif abonnement

Diamètre du compteur	Tarif annuel (€ HT/an)		Nbre de compteur Abonnés	
	2015	2016	2015	2016
Diam. 15/20	13,00	14,00	5 198	5 232
Diam.25	25,00	26,00	84	81
Diam.30/32	46,00	47,00	47	48
Diam.40	68,00	69,00	28	28
Diam.50	89,00	90,00	6	6
Diam.60	110,00	111,00	3	3
Diam.80	130,00	131,00	10	8
Diam.100 et +	151,00	152,00	20	22
	TOTAL		5 396	5 428

b) Tarif Grands Consommateurs et redevances

Tarif Grands consommateurs 2015			Redevances 2015	
TRANCHES	M³	Base HT	EAU (T.V.A 5,5 %)	
			Red. préél. HT	Pollut° domest. HT
1 à 6 000	6 000	1,390	0,067	0,395
6 001 à 12 000	6 000	1,390	0,067	0,395
12 001 à 24 000	12 000	1,390	0,067	0,395
24 001 à 48 000	24 000	1,390	0,067	0,395
+ de 48 000		1,390	0,067	0,395

Tarif Grands consommateurs 2016			Redevances 2016	
TRANCHES	M³	Base HT	EAU (T.V.A 5,5 %)	
			Red. préél. HT	Pollut° domest. HT
1 à 6 000	6 000	1,410	0,064	0,350
6 001 à 12 000	6 000	1,410	0,064	0,350
12 001 à 24 000	12 000	1,410	0,064	0,350
24 001 à 48 000	24 000	1,410	0,064	0,350
+ de 48 000		1,410	0,064	0,350

Au total, le service compte 5428 abonnés en 2015. On distingue :

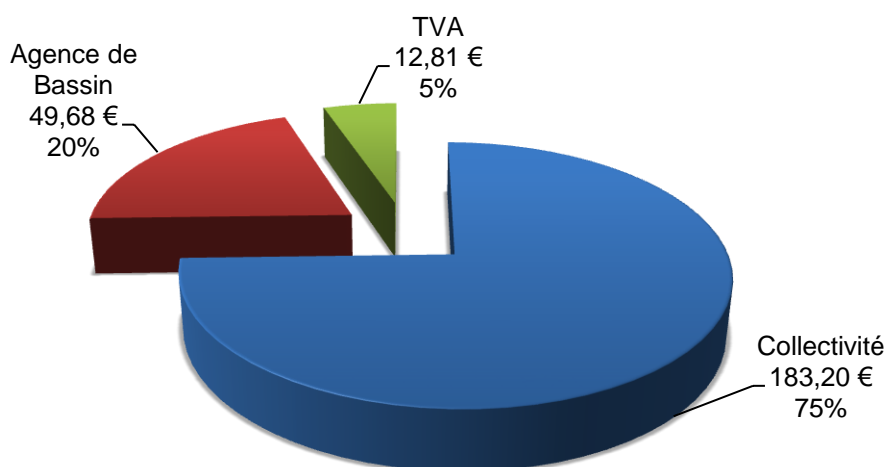
- Les abonnés dits "domestiques" utilisant l'eau pour les besoins domestiques (immeubles, maisons individuelles, ...);
- Les abonnés dits " gros consommateurs" utilisant l'eau pour les activités à caractère industriel ou commercial.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'EAU D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 M³ SUR L'ANNEE)

Cernay – Steinbach – Uffholtz - Wattwiller					
EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2015		Au 1er janvier 2016		
Part collectivité					
Abonnement (PF)	13,00	13,00	14,00	14,00	
Part proportionnelle (PP)	1,39	166,80	1,41	169,20	1,44
Total eau potable hors taxes et redevances		179,80		183,20	1,89
Part Agence de l'Eau					
Redevance de prélèvement	0,067	8,04	0,064	7,68	-4,48
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,395	47,40	0,350	42,00	-11,39
TVA 5,5 %		12,94		12,81	
TOTAL eau TTC pour 120 m³		248,18		245,69	-1
Répartition hors taxes et redevances					
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Part collectivité	13,00	166,80	14,00	169,20	
Taxes et redevances		68,38		62,49	
Prix TTC au m³ (D102.0)		2,07		2,04	

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2016



AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	-	100 323,64
10	Apports, dotations (affectation)	-	1 208,33
13	Subventions d'investissement		1 226,45
16	Emprunts et dettes	83 690,01	275 000,00
20	Immobilisation incorporelles	6 053,84	-
21	Immobilisation corporelles	185 180,44	-
23	Immobilisation en cours	104 967,83	-
040	Opérations d'ordre entre sections	65 689,18	255 396,44
RESTES A REALISER		317 126,70	
Totaux Section Investissement		762 708,00	633 154,86
Section d'Exploitation			
002	Excédent antérieur reporté	-	252 044,80
011	Charges à caractère général	383 645,22	-
012	Charges personnel et frais assimilés	564 277,39	-
014	Atténuation de produits	604 132,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	255 396,44	65 689,18
65	Autres charges de gestion	5 639,45	-
66	Charges financières	24 268,83	-
67	Charges exceptionnelles	31 892,71	-
70	Vente de produits et prestations	-	1 880 906,16
74	Subventions d'exploitation	-	-
75	Autres produits de gestion	-	598,99
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	1 589,79
79	Transfert de charges	-	-
Totaux Section Exploitation		1 869 252,04	2 199 239,13
TOTAUX GENERAUX		2 631 960,04	2 832 393,99
Solde d'exécution investissement (déficit))			129 553,14
Solde d'exécution exploitation (excédent)		329 987,09	-
TOTAUX EGAUX 2 à 2		2 961 947,13	2 961 947,13

2) LA DETTE

DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2015	REMBOURSEMENTS 2015	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	838 536,51	83 690,01	24 268,83



Le service public de l'eau



Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage. 1/4/2010 au 31/3/2022
Le contrat d'affermage a été signé avec :

Société LYONNAISE DES EAUX FRANCE
11, place Edouard VII
75009 PARIS

Début du contrat	1 ^{er} avril 2010	-
Durée de la délégation	12 ans	-
Avenant n° 1	Date d'effet au 1/09/2011	Définition des modalités techniques et financières de réalisation des travaux neufs liés à la création de l'interconnexion entre le SIVU de la Hardt et le réseau de Thann
Avenant n° 2	Date d'effet au 5/05/2014	
Avenant n° 3	2/1/2015	Définition des modalités techniques et financières liées aux évolutions réglementaires et au réajustement de l'assiette de référence

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

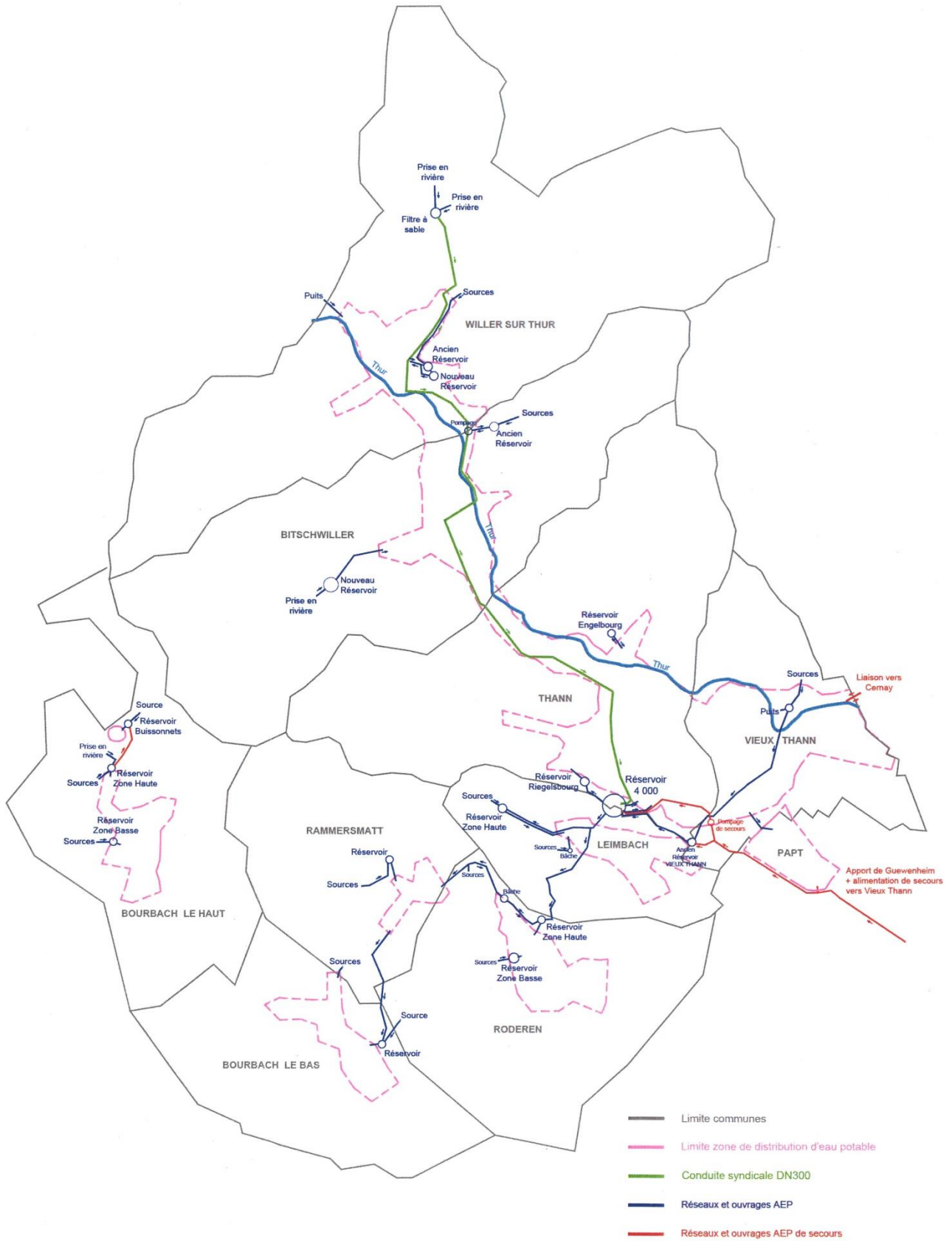
Conventions de vente et d'achat d'eau

Convention n°1 :

Nom du cocontractant : SIAEP Vallée de la Doller
Caractéristiques de la convention : achat d'eau
Date d'effet de la convention : 1988
Durée de la convention : 10 ans avec reconduction



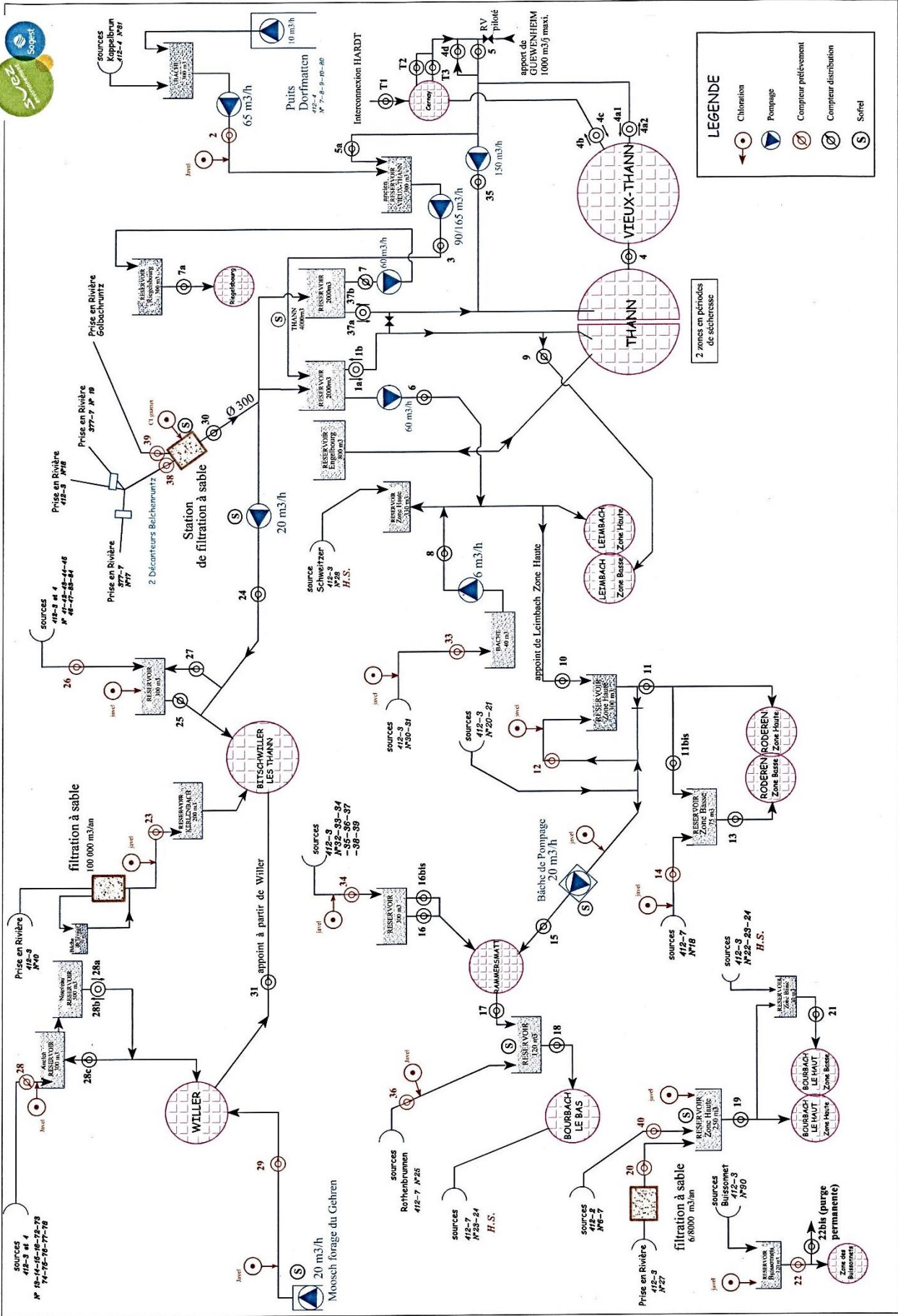
PLAN SIMPLIFIE DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE _ SECTEUR THANN



Les ressources

Commune	Dénomination	localisation	Fonction	Observations	Volume (m3)
BITSCHWILLER	Ancien réservoir	Lieu-dit Busenbach	Réservoir	2 cuves de 150 m3	300
BITSCHWILLER	Kehrlenbach	Chemin du Kehrlenbach	Réservoir		200
BITSCHWILLER	Kehrlenbach	Chemin du Kehrlenbach	Bâche de lavage		50
BOURBACH-LE-BAS		RD35 - rue du Rebberg	Réservoir		120
BOURBACH-LE-HAUT	Buissonnets	Rue des Buissonnets	Réservoir		120
BOURBACH-LE-HAUT	ZH	Rue des Buissonnets	Réservoir		250
BOURBACH-LE-HAUT	ZB	Rue des Charbonniers	Réservoir		30
LEIMBACH	ZH	Chemin du Kurrenweg	Réservoir		330
LEIMBACH	Ancien réservoir	Lieu-dit Am Rain	Bâche de reprise		40
VIEUX-THANN	Ancien réservoir VIEUX-THANN	Lieu-dit Blosen Reben	Bâche d'aspiration		300
RAMMERSMATT		Chemin rural du Ballon	Réservoir		300
RODEREN	Nouveau - ZH	Lieu-dit Muhlberg	Réservoir	1 cuve	300
RODEREN	ZB	Rue du Neuberg	Réservoir		75
THANN	4000	Rue du Panorama	Réservoir	2 cuves de 2 000 m ³ alimentant 2 secteurs différents	4 000
THANN	Engelbourg	Rue de l'Engelbourg	Réservoir		800
THANN	Riegelsbourg	Rue du Riegelsbourg	Réservoir	1 cuve	300
VIEUX-THANN	Dorfmaten	Route de Cernay	Bâche de reprise		300
WILLER	Ancien	Lieu-dit Wolfenstahl	Réservoir	2 cuves de 150 m3	300
WILLER	Nouveau	Lieu-dit Wolfenstahl	Réservoir		500

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY SCHEMA D' ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE THANN



PRODUCTION 2015

1) VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS (M³)

Commune	Site	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
BITSCHWILLER-LES-THANN	Prise en rivière BITSCHWILLER - STEINGLOTZ	0	0	400	-
BOURBACH-LE-HAUT	Usine de filtration BOURBACH-LE-HT	10 608	15 158	15 441	+1,87
CCTC	Sources	265 171	253 607	148 978	-41,26
MOOSCH	Pompage Gehren (alim WILLER/THUR)	75 761	44 257	80 918	+82,84
VIEUX-THANN	Champ captant DORFMATTEN	137 678	185 377	271 529	+46,47
WILLER-SUR-THUR	Prise en rivière GOLBACHRUNTZ	944 540	953 520	999 640	+4,84
Total des volumes produits		1 433 758	1 451 919	1 516 906	+4,48

2) VOLUMES D'EAU POTABLE IMPORTES (M³)

Provenance	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
ACHAT D'EAU AU SYNDICAT DE GUEWENHEIM	63 998	28 294	66 500	+135,03
ACHAT D'EAU A CCTC	7 749	13 962	17 073	+22,28
Total des volumes d'eau potable importés	71 747	42 256	83 573	+97,78

3) VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION SUR PERIODE DE RELEVÉ (M³)

Désignation	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A)	1 433 758	1 451 919	1 516 906	+4,48
Total volumes eau potable importés (B)	71 747	42 256	83 573	+97,78
Total volumes eau potable exportés (C)	0	0	0	-
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 505 505	1 494 175	1 600 479	+7,11

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

1) LE RESEAU

a. Longueur du réseau

Diamètre / Matériau	Fonte	PE	PVC	Acier	Total
>50 mm	15	1 164		29	1 208
50-99 mm	29 339	1 739	773		31 852
100-199 mm	80 405	161	2 577		83 142
200-299 mm	21 161				21 161
300-499 mm	16 216				16 216
Inconnu	771				771
Total	147 907	3 064	3 350	29	154 350

b. Extension du réseau 2015

Aucune extension de réseau n'a été réalisée sur l'année 2015

c. Les capacités de stockage

Inventaire des châteaux d'eau et réservoirs		
Commune	Site	Volume utile (m³)
BOURBACH-LE-BAS	RESERVOIR BOURBACH LE BAS	120
BOURBACH-LE-HAUT	RESERVOIR BOURBACH – BUISSONNET	120
	RESERVOIR BOURBACH – ZB	30
	RESERVOIR BOURBACH-LE-HAUT – ZONE HAUTE	250
	RESERVOIR LEIMBACH – ZH	330
LEIMBACH	RESERVOIR LEIMBACH – ZH	330
RAMMERSMATT	RESERVOIR RAMMERSMATT	300
RODEREN	RESERVOIR RODEREN – ZB	75
	RESERVOIR RODEREN – ZH	300
THANN	RESERVOIR THANN – ENGELBOURG	800
	RESERVOIR THANN – RIEGELSBURG	300
	RESERVOIR THANN	4 000
VIEUX-THANN	RESERVOIR VIEUX-THANN	300
WILLER-SUR-THUR	RESERVOIR BITSCHWILLER – AR	300
	RESERVOIR WILLER-SUR-THUR – AR ET NR	800

2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION EN 2015 SUR LE RESEAU D'EAU

↳ Renouvellement du réseau en 2015

- THANN :
 - le long de la RN 66 Ø 100 / 90 ml
 - Ø 300 / 490 ml
 - rue des Châtaigniers Ø 100 / 42 ml
- LEIMBACH :
 - déplacement conduite cimetièrre Ø 100 / 72 ml

↳ Intervention sur le réseau de distribution

Indicateur	Type d'intervention	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Accessoires	Créés	16	5	-68,75
Accessoires	Renouvelés	11	2	-81,82
Accessoires	Réparés	3	0	-100,00
Accessoires	Supprimés	0	0	-
Appareils de fontainerie	Créés	2	1	-50,00
Appareils de fontainerie	Réparés	7	7	-
Appareils de fontainerie	Supprimés	6	3	-50,00
Appareils de fontainerie	Vérifiés	226	315	39,38
Réparations	Fuites sur réseau de distribution	12	14	16,67
Réparations	Fuites sur branchements	34	36	5,88

↳ Branchements eau

	2014	2015
Nouveaux branchements	26	16
Branchements renouvelés	38	52
Branchements supprimés	1	9
Branchements modifiés	64	42
Compteurs posés	85	43
Compteurs remplacés	0	1020
Compteurs étalonnés ou normalisés	1	0
Compteurs déposés	5	8

3) NOMBRE D'ABONNES

Désignation	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	7 443	7 525	7 588	7 331	-3,39
<i>TOTAL</i>	<i>7 443</i>	<i>7 525</i>	<i>7 588</i>	<i>7 331</i>	<i>-3,39</i>

4) LA CONSOMMATION

Désignation	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	1 240 192	1 221 485	1 250 625	1 246 477	-0,33
<i>TOTAL</i>	<i>1 240 192</i>	<i>1 221 485</i>	<i>1 250 625</i>	<i>1 246 477</i>	<i>-0,33</i>



INDICATEURS DE PERFORMANCE

1) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Rendement du réseau de distribution

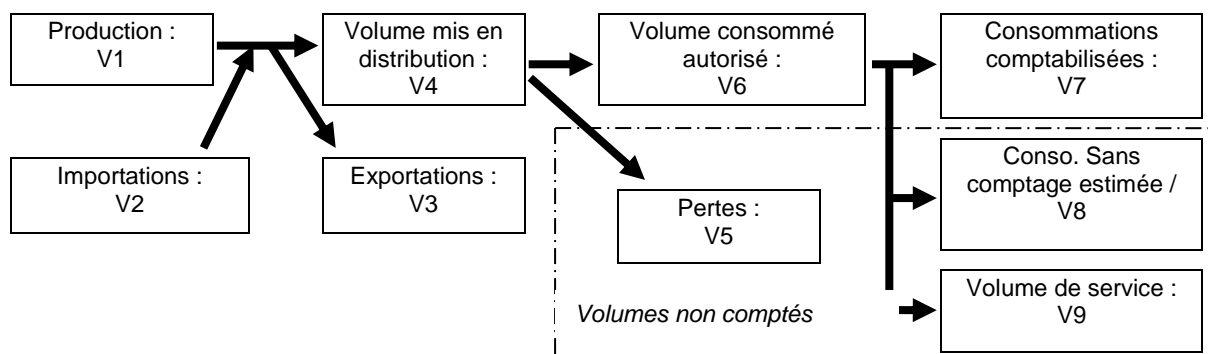
Volume produit (V1)	1 516 906 m ³
Volume importé (V2)	83 573 m ³
Volume exporté (V3)	0 m ³
Volume mis en distribution (V4)	1 600 479 m ³
Pertes (V5)	348 095 m ³
Volume consommé autorisé (V6)	1 252 384 m ³
Volume comptabilisé (V7)	1 247 021 m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	0 m ³
Volume de service de réseau (V9)	5 363 m ³

V3 Le rendement du réseau de distribution est de :

	2012	2013	2014	2015
Rendement	80,7 %	81,6 %	83,6 %	78,3

V2 Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante : $Rdt = (V6+V3)/(V1+V2)$

V1 Les volumes suivants sont des volumes annuels (en m³/an) :



2) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2015	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	18 094	Nombre
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (2015)	1,5709	€ TTC/m ³
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	15	jour
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,5	%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	Points
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6,72	m ³ /km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	6,62	m ³ /km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	NC	%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la réserve en eau	80	%

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE (D102.0)

1) MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	au 01.01.2015	au 01.01.2016	Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	0	0	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
< à 1 800 m ³	0,2058	0,2758	+34,01
De 1 801 à 36 000 m ³	0,2910	0,2910	-
De 36 001 m ³ à 90 000 m ³	0,2910	0,2910	-
< à 90 000 m ³	0,2910	0,2910	-
<i>Délibération</i>	<i>11/04/2015</i>	<i>19/03/2016</i>	
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	30,08	29,90	-3,59
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
< à 1 800 m ³	0,6371	0,6335	-0,57
De 1 801 à 36 000 m ³	0,6299	0,6263	-0,57
De 36 001 m ³ à 90 000 m ³	0,6133	0,6098	-0,57
< à 90 000 m ³	0,6133	0,6098	-0,57
Taxes et redevances			
Préservation des ressources en eau	0,0466	0,0505	+8,37
Lutte contre la pollution	Tableau ci-après		
TVA	5,5 %	5,5 %	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ❖ du 11 avril 2015 pour le tarif au 01.01.2015
- ❖ du 19 mars 2016 pour le tarif au 01.01.2016

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.
Le service est assujéti à la TVA

2) FACTURE D'EAU TYPE

La facture eau potable est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ Une partie revenant au Fermier. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m3
- ✓ Une partie revenant à la Communauté de Communes. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m3
- ✓ Une partie revenant à l'Agence de l'Eau par l'intermédiaire de deux redevances
 - ↳ *préservation de ressources en eau*. Taxe appliquée pour les prélèvements supérieurs à 10'000 m3.
 - ↳ *lutte contre la pollution*. Taxe fonction de la « zone de pression sur le milieu naturel ». Contrairement à la *préservation de ressources en eau*, cette redevance n'est pas uniforme sur la collectivité.

	Lutte contre la pollution	
	Au 01.01.2015	Au 01.01.2016
BITSCHWILLER LES THANN	0,395	0,350
THANN		
VIEUX-THANN		
WILLER SUR THUR		
BOURBACH LE BAS	0,330	0,350
LEIMBACH		
RAMMERSMATT		
BOURBACH LE HAUT		
RODEREN		

- ✓ Une partie revenant à l'Etat. TVA de 5.5%.

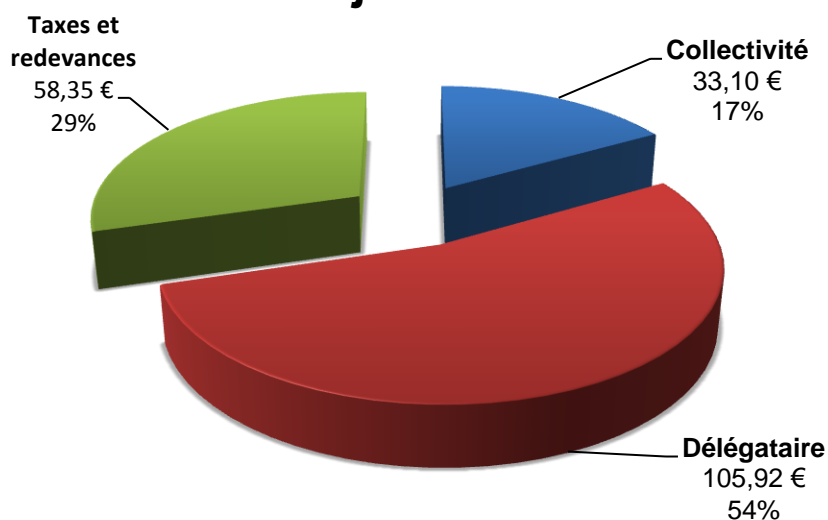
Compte tenu de la différence des redevances Agence de l'Eau, la facture type varie selon les communes.

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³ consommés sur l'année) sont les suivantes :

Bitschwiller les Thann – Thann – Vieux-Thann – Willer-sur-Thur					
EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2015		Au 1er janvier 2016		
Part collectivité					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Part proportionnelle (PP)	0,2058	24,70	0,2758	33,10	+34,01
Part délégataire					
Part fixe annuelle (PF)	30,08	30,08	29,90	29,90	-0,60
Part proportionnelle (PP)	0,6371	76,45	0,6335	76,02	-0,56
Total eau potable hors taxes et redevances		131,23		139,02	+5,94
Part Agence de l'Eau					
Préservation des ressources en eau	0,0467	5,60	0,0505	6,06	+8,21
Lutte contre la pollution	0,3950	47,40	0,3500	42,00	-11,39
TVA 5,5 %		10,13		10,29	
TOTAL eau TTC pour 120 m³		194,36		197,37	+1,55
Répartition hors taxes et redevances					
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Part collectivité	0	24,70	0	33,10	
Part exploitant	30,08	76,45	29,90	76,02	
Total	30,08	101,15	29,90	109,12	
Taxes et redevances		63,13		58,35	
Prix TTC au m³ (D102.0)		1,62		1,64	

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2016



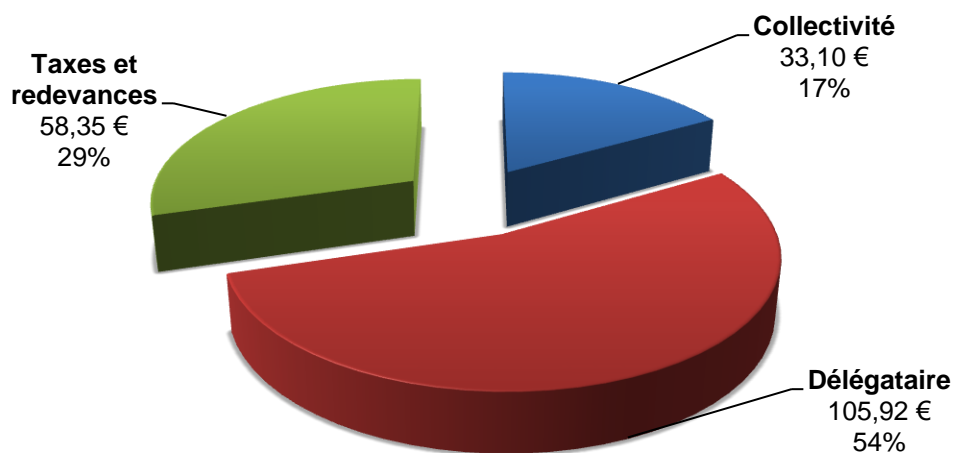
Bourbach-le-Bas – Bourbach-le Haut – Leimbach – Rammersmatt - Roderen

EAU POTABLE	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1er janvier 2015		Au 1er janvier 2016		
Part collectivité					
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0	
Part proportionnelle (PP)	0,2058	24,70	0,2758	33,10	+34,01
Part délégataire					
Part fixe annuelle (PF)	30,08	30,08	29,90	29,90	-0,60
Part proportionnelle (PP)	0,6371	76,45	0,6335	76,02	-0,56
Total eau potable hors taxes et redevances		131,23		139,02	+5,94
Part Agence de l'Eau					
Préservation des ressources en eau	0,0467	5,60	0,0505	6,06	+8,21
Lutte contre la pollution	0,3300	39,60	0,3500	42,00	+6,06
TVA 5,5 %		9,70		10,29	
TOTAL eau TTC pour 120 m³		186,13		197,37	+6,04

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	24,70	0	33,10
Part exploitant	30,08	76,45	29,90	76,02
Total	30,08	101,15	29,90	109,12
Taxes et redevances		54,90		58,35
Prix TTC au m³ (D102.0)		1,55		1,64

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

Répartition facture d'eau de 120 m³ au 1er janvier 2016



3) RECETTES

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2015			
En euros	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
TOTAL	1 641 550	1 767 420	+7,67
Exploitation du service	888 620	869 200	+9,53
• Part fixe	215 030	224 720	
• Partie proportionnelle	673 590	748 620	
Collectivités et autres organismes publics	612 040	631 810	+3,23
• Part Collectivité	258 430	269 790	
• Redevance de prélèvement	55 480	57 820	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	298 130	304 190	
Travaux attribués à titre exclusif	105 930	128 170	+20,99
• Branchements	50 450	42 840	
• Autres travaux	55 480	85 330	
Produits accessoires	34 960	34 100	-2,46
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	3 390	5 160	
• Autres produits accessoires	31 570	28 940	

SERVICE CLIENTS

1) ACCUEIL ET INFORMATION

Un service accueil clientèle est assuré du mardi au vendredi inclus de 08h30 à 11h30 à l'adresse suivante :

SUEZ
17, rue Guy de Place
68800 VIEUX-THANN

Un centre service client permet d'effectuer toutes les démarches par téléphone au
0810 451 451

- ✓ du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00 et le samedi de 8h00 à 13h00 pour toute question
- ✓ 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pour les appels d'urgence

2) SATISFACTION CLIENT (P155.1)

	Indicateur	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
P155.1	Taux de réclamation pour 1000 clients	9,54	33,68	12,65	8,87	-33,33
	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	0,3 %	0,4 %	0,4 %	7,66 %	+ 1 815
P151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jour)	15	15	15	15	-
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (%)	100	100	100	100	-
	Montant des créances > 6 mois (€ TTC)	23 269,88	30 657,59	79 712,92	48 119,04	-39,63

3) RECOUVREMENT (P154.0)

Indicateur	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Taux d'impayés	0,3 %	0,4 %	0,36 %	0,64 %	+77,78
Créances irrécouvrables (€)		17 515,60	1 258,35	8 286,29	+558,50

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) MONTANTS FINANCIERS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

	2014	2015
Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (€)	491 752,41	36 893,78
Montants des subventions	0	0
Montants des contributions du budget général	0	0

2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (COMMUNAUTE DE COMMUNES) (P153.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre (€)	2 026 409,67	1 942 688,07
• Remboursement capital	80 170,67	83 721,60
• Remboursement intérêts	92 689,22	89 138,29

3) AMORTISSEMENTS (COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	Montant amorti (€)	
	2014	2015
Amortissement	175 033,78	185 925,85



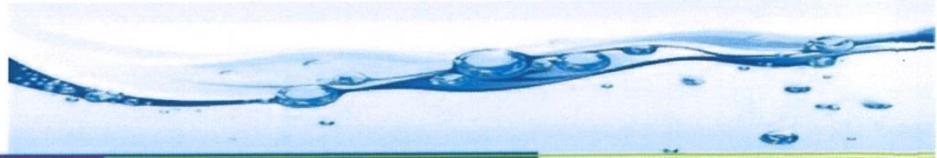
QUALITE DE L'EAU

1) SURVEILLANCE DE LA QUALITE DISTRIBUEE (P101.1 ET P102.1)

	Bulletin			Paramètre		
	Global	Non conforme	% conformité	Global	Non conforme	% conformité
RESSOURCE						
Limite de qualité						
Microbiologique	7	0	100	28	0	100
Physico-chimique	19	0	100	1 606	0	100
PRODUCTION						
Références de qualité						
Microbiologique	22	0	100	117	0	100
Physico-chimique	23	16	30,4	1 443	21	98,5
DISTRIBUTION						
Références de qualité						
Microbiologique	64	0	100	355	0	100
Physico-chimique	71	46	35,2	587	49	99,8

En 2015 l'ARS a réalisé :

- 74 analyses sur les différentes **ressources en eau**.
100 % des analyses bactériologiques et physico-chimique se sont montrées conformes et satisfaisantes aux limites de références de qualité d'eau.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 BITSCHWILLER LES THANN

ORIGINE DE L'EAU

La commune de BITSCHWILLER LES THANN (2015 habitants)¹ est alimentée en eau par 9 sources communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 25/10/1974 et 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 4,1°f (degré français)
- pH : 7,1

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable (cf. fiche d'information jointe).**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 4,1 mg/l
- Teneur maximale : 5,4 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 11,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 3,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de BITSCHWILLER LES THANN est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

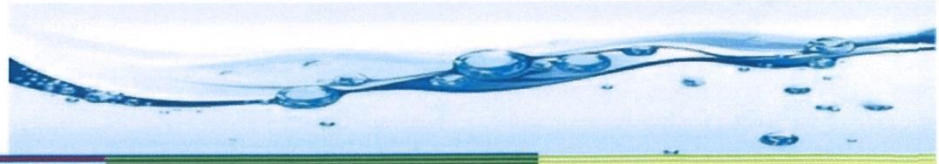


Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotolia.com



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 BOURBACH LE BAS



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de BOURBACH LE BAS (610 habitants)¹ est alimentée en eau par une source de RODEREN (44%) et deux sources de RAMMERSMATT (56%). Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2010

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 10,2°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 7,1 mg/l
- Teneur maximale : 8,5 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 10,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 4,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

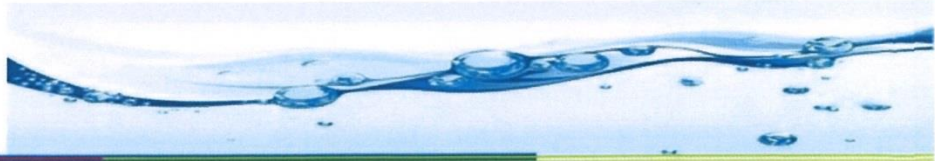
MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de BOURBACH LE BAS est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 BOURBACH LE HAUT zone Buissonnets



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La zone BUISSONNETS de la commune de BOURBACH LE HAUT (20 habitants)⁽¹⁾ est alimentée en eau par une source communale. Cette ressource a été déclarée d'utilité publique le 06/11/1981 et dispose de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

3 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 3 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 1,6°f (degré français)
- pH : 7,6

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,8 mg/l
- Teneur maximale : 1,8 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 5,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 4,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

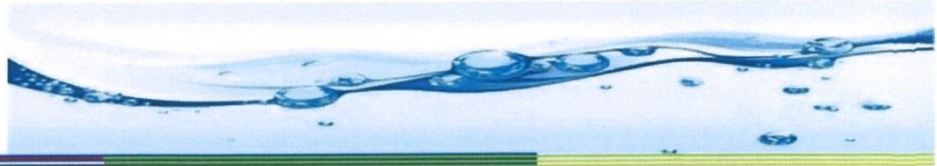
MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite par la SUEZ et distribuée sur la zone Buissonnets de la commune de BOURBACH LE HAUT est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 LEIMBACH, secteur zone haute

ORIGINE DE L'EAU

La zone haute de la commune de LEIMBACH (333 habitants)⁽¹⁾ est alimentée en eau par 2 sources communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange de captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 7,0°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,9 mg/l
- Teneur maximale : 4,9 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 12,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 4,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la zone haute de la commune de LEIMBACH est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



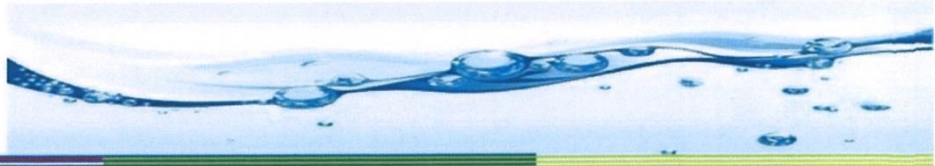
Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 RAMMERSMATT



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de RAMMERSMATT (220 habitants)¹ est alimentée en eau par 10 sources communales. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SUEZ. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange de captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 7,3°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très douce (très peu calcaire). Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,7 mg/l
- Teneur maximale : 5,1 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 10,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 7,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de RAMMERSMATT est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 RODEREN, secteur zone basse

ORIGINE DE L'EAU

La zone basse de la commune de RODEREN (499 habitants)¹ est alimentée en eau par une source communale (40%) et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 11,3°f (degré français)
- pH : 7,3

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 5,7 mg/l
- Teneur maximale : 6,0 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 11,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 2,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la zone basse de la commune de RODEREN est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

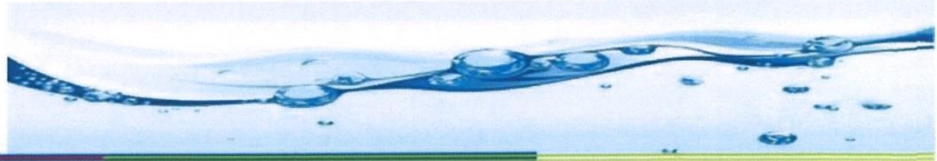


Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotolia.com



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 RODEREN, secteur zone haute

ORIGINE DE L'EAU

La zone haute de la commune de RODEREN (400 habitants)¹ est alimentée en eau par 2 sources de RAMMERSMATT et un mélange d'autres ressources de la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 6/11/1981 et disposent de périmètres de protection. La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par la SUEZ. L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

5 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 5 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 10,7°f (degré français)
- pH : 7,2

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 4,4 mg/l
- Teneur maximale : 4,8 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures: 10,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 4,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la zone haute de la commune de RODEREN est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

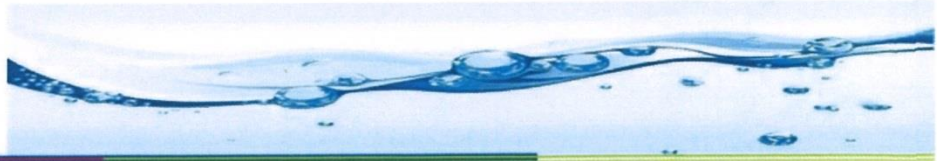


Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Credit photo : fotolia.com



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 THANN, VIEUX-THANN, LEIMBACH zone basse



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de THANN, VIEUX-THANN et la zone basse de LEIMBACH (11330 habitants)¹ sont alimentées en eau par 4 prises d'eau en rivière, 5 forages, et une source. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 06/11/1981 et disposent de périmètres de protection. Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la DOLLER ou du SIVU du Bassin Potassique de la HARDT est possible en cas de besoin.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est traitée par filtration sur sable et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

32 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 28 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 4,5°f (degré français)
- pH : 7,0

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 3,8 mg/l
- Teneur maximale : 4,7 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures: 15,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 8,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l*

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

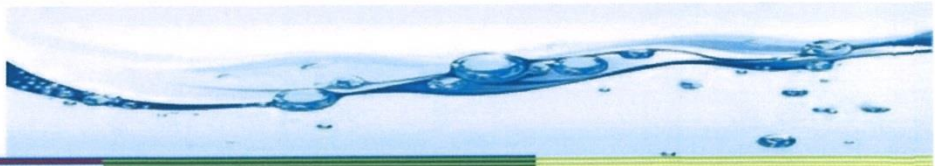
MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur les communes de THANN, VIEUX-THANN et la zone basse de LEIMBACH est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.



QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2015 WILLER SUR THUR



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-
environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

La commune de WILLER SUR THUR (1883 habitants)¹ est alimentée en eau par 14 sources communales et le forage de Moosch. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique les 06/11/1981, 16/12/2010 et disposent de périmètres de protection.

La compétence eau potable est déléguée à la Communauté de Communes de THANN-CERNAY. Le réseau d'eau potable est exploité par SUEZ.

L'eau est désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 5,3°f (degré français)
- pH : 6,9

Eau très douce (très peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 4,1 mg/l
- Teneur maximale : 4,5 mg/l

Ces valeurs témoignent de ressources bien protégées des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 3,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 3,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2015, l'eau produite par SUEZ et distribuée sur la commune de WILLER SUR THUR est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2016

Entretien et réhabilitation des réseaux

- Remplacement de vannes principales
- Renouvellement des branchements d'eau
- Mise en conformité des compteurs de prélèvement-production secteur de Thann (report de 2014)
- Rénovation des ouvrages de captage, filtre secteur de Thann

Cernay

- Renouvellement de la rue Sandoz - 2ème tranche (Ø 150 / 510 ml)
- Extension / maillage rue Sandoz (Ø 150 / 200 ml)

Steinbach

- Rue de la Cote 425 (Ø 100 / 352 ml)
- Rue des Oiseaux Ø 100 / 270 ml

Uffholtz

- Rue de Wattwiller (Ø 100 / 175 ml)
- Rue de la Paix (Ø 100 / 100 ml)
- Rue des Vignes (Ø 100 / 90 ml)

Wattwiller

- Rue de la Cantine (Ø 100 / 255 ml)
- Route des Crêtes Hirtzenstein (PE Ø 110 / 320 ml)

Station de pompage rue des Puits à Cernay

- Réhabilitation du puits n° 2 (tubage, pompe immergée)

Bourbach-le-Bas

- Cour des Seigneurs

Roderen

- Rue du Kattenbach

Thann

- Rue des Bangards (Ø 100 / 90 ml)
- Rue Schweitzer (Ø 100 / 100 ml)

Sur l'ensemble du territoire de Thann-Cernay

- Etude-diagnostic et schéma directeur du système d'alimentation en eau potable.

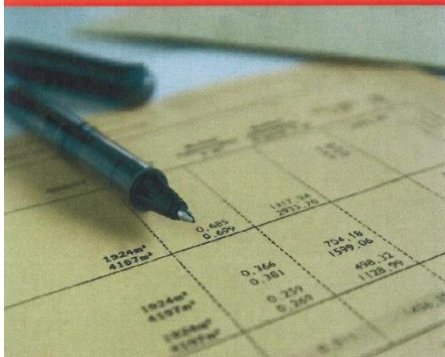
Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,69 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

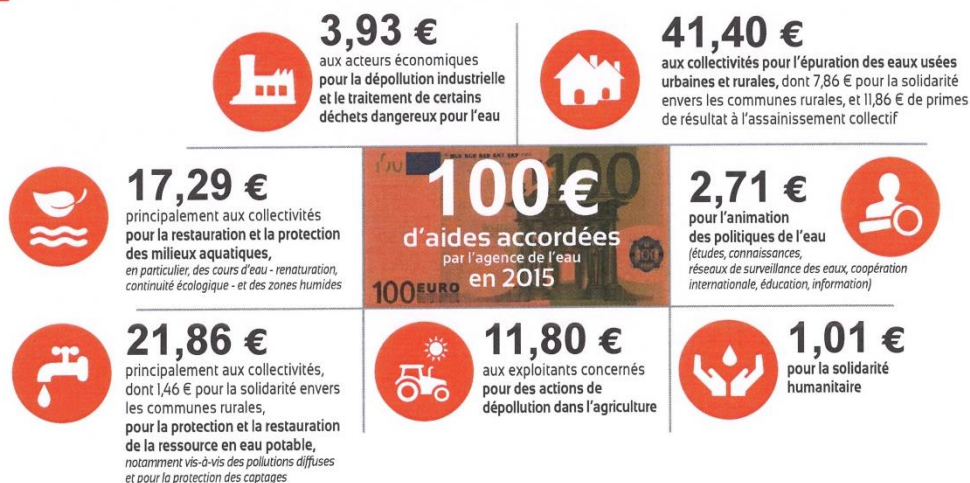
Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2015

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2015, 61 nouvelles stations ont été mises en service pour traiter l'équivalent de la pollution de quelques 122 600 habitants. L'assainissement des collectivités de plus de 2 000 habitants étant conforme, l'agence de l'eau soutient les projets de collectivités de plus petite taille qui ne disposent pas à ce jour d'un système d'assainissement suffisant contribuant ainsi à la dégradation de la qualité de l'eau. L'agence de l'eau a également aidé à la réhabilitation de près de 900 installations d'assainissement non collectif.

PROTÉGER LES CAPTAGES

Près de 80% des captages prioritaires identifiés bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau. Sur cette problématique particulière, l'agence de l'eau accompagne en complément des mesures agro-environnementales (remise en herbe, réduction des herbicides, conversion biologique...) des solutions innovantes sur ces zones de captage destinées à l'alimentation en eau potable. Ainsi, suite à un appel à projets, l'agence de l'eau a retenu 12 projets "pilotes" qui vont permettre de tester de nouvelles approches.

RÉDUIRE LA POLLUTION PAR LES TOXIQUES

82 dossiers aidés en 2015 concernent une réduction de pollution toxique (55% du nombre de dossiers) d'origine industrielle ou artisanale. La pollution artisanale ainsi éliminée ou évitée est estimée à près de 350 kg en 2015.



RECOUVRIR UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

En 2014, 200 kilomètres de cours d'eau ont été restaurés en vue d'améliorer leur fonctionnement optimal et de leur permettre de jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Au total, ce sont près de 3 000 kilomètres de cours d'eau qui ont bénéficié du soutien de l'agence de l'eau depuis 2007 auxquels il faut ajouter 800 kilomètres qui ont été "étudiés" pour identifier les travaux nécessaires.

Près de 300 hectares de zones humides supplémentaires ont été restaurés ou acquis en 2015. 22 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 21 équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration des poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 38 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...)



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

**La carte d'identité
du bassin Rhin-Meuse**

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2016, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

➔ **QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

**LES
AGENCES
DE L'EAU**
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Présenté au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay

Exploitation en régie

Présenté :

- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le

Exploitation en délégation de service public

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le

A Cernay, le

Le Vice-Président,

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION	3
1) Exploitation en régie (D201.0)	3
2) Exploitation en délégation de service public (D201.0)	3
3) Exploitation par la Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0)	3

Exploitation en régie

LE RESEAU	6 à 8
1) Les abonnés	6
2) Les volumes assujettis à l'assainissement.....	6
3) Le réseau	6 à 7
4) Enquêtes de conformité de branchements	7
5) Travaux d'entretien et de réparations en 2015 sur l'ensemble des réseaux	7 à 8
INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
1) Tableau des indicateurs	9
INDICATEURS FINANCIERS	10 à 11
1) La tarification (D204.0)	10 à 11
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	12
1) Les composants d'une facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m ³ sur l'année)	12
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	13 à 14
1) La balance générale du compte administratif 2015	13
2) La dette	14
LA STATION D'EPURATION	15 à 24
1) Descriptif de l'installation	15 à 17
2) Traitement des eaux usées reçues par la station	17 à 24
3) Bilan financier	24

Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	27
1) Mode de gestion du service	27
2) Taux de débordement dans les locaux des usagers (P251.1)	27
LE RESEAU	27 à 30
1) Les abonnés	27
2) Les volumes assujettis à l'assainissement	28
3) Le réseau	28
4) Travaux d'entretien et de réparations en 2015 sur l'ensemble des réseaux	29 à 30
EXPLOITATION	30 à 31
1) Activité clientèle	30
2) Taux de réclamations (P258.1)	30
3) Exploitation des réseaux	31
INDICATEURS DE PERFORMANCE	32
1) Tableau des indicateurs	32
TARIFICATION DU SERVICE	33 à 35
1) Modalité de tarification	33
2) Facture type	34 à 35
3) Recettes	35
4) Taux d'impayés (P257.1)	35
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	36
1) Montants financiers	36
2) Etat de la dette du service (P256.2)	36
3) Amortissements	36
PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2016	37

INTRODUCTION

Le territoire concerné et les missions

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est composée de 17 communes.

La gestion de l'assainissement est divisée en 3 secteurs :

1. Exploitation en régie (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2015) est la suivante :

➤ Cernay	11 644 hab.
➤ Steinbach	1 391 hab.
➤ Uffholtz	1 608 hab.
➤ Wattwiller	1 771 hab.

Population totale 16 414 hab.

Les effluents des 4 communes convergent vers la station d'épuration de Cernay.

2. Exploitation en délégation de service public (D201.0)

La délégation de service public a été confiée à la Lyonnaise des Eaux par délibération du 8 mars 2010 mais les investissements et les projets sont gérés par les services techniques de la CCTC.

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2015) est la suivante :

↳ Vers la station d'épuration de Cernay :

➤ Bitschwiller-les-Thann	2 040 hab.
➤ Leimbach	857 hab.
➤ Rammersmatt	218 hab.
➤ Roderen	917 hab.
➤ Thann	8 102 hab.
➤ Vieux-Thann	2 964 hab.
➤ Willer-sur-Thur	1 905 hab.

↳ Vers la station d'épuration de Guewenheim :

➤ Bourbach-le-Bas	614 hab.
➤ Bourbach-le-Haut	426 hab.

Population totale 18 043 hab.

3. Exploitation par le Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (D201.0)

La population desservie (données INSEE au 1^{er} janvier 2015) est la suivante :

➤ Aspach-le-Bas	1 342 hab.
➤ Aspach-le-Haut	1 516 hab.
➤ Michelbach	360 hab.
➤ Schweighouse/Thann	745 hab.

Population totale 3 963 hab.

Le service public d'assainissement



Exploitation en régie

LE RESEAU

1) LES ABONNES

NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES PAR COMMUNE

	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	3 214	3 240	3 294	3 257	-1,12
STEINBACH	499	499	500	502	+0,40
UFFHOLTZ	652	671	702	704	+0,28
WATTWILLER	701	701	709	705	-0,56
TOTAL	5 066	5 111	5 205	5 168	-0,71

2) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

	PARTICULIERS		GRANDS CONSUMMATEURS		TOTAL		Variation N/N-1 (%)
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	
CERNAY	480 212	477 150	196 735	222 598	676 947	699 748	+3,37
STEINBACH	48 089	49 270	-	-	48 089	49 270	+2,46
UFFHOLTZ	68 768	76 635	-	-	68 768	76 635	+11,44
WATTWILLER	64 842	64 331	9 301	12 708	74 143	77 039	+3,91
TOTAL	661 911	667 386	306 036	235 306	867 947	902 692	+4,00

3) LE RESEAU

a) Longueur du réseau fin 2015

La longueur totale du réseau géré par la Communauté de Communes est de 104,863 Km en eaux usées dont 3,067 Km de refoulement et 33,546 Km de réseau d'eaux pluviales.

b) Extension du réseau

✓ Eaux usées :

- CERNAY : rue Pierre Burtschell 50 ml / Ø 200

c) Renouvellement du réseau

- CERNAY : rue du Fossé 40 ml / Ø 200
- WATTWILLER : rue de la 1^{ère} Armée 115 ml / Ø 200

d) Nombre d'ouvrages à entretenir

	CERNAY	STEINBACH	UFFHOLTZ	WATTWILLER	TOTAL
Avaloirs	1 424	232	270	336	2 262
Dessableurs	5	12	9	5	31
Déversoirs d'orage	8	7	5	14	34
Stations de refoulement	6	0	1	0	7
Déshuileurs-débourbeurs	48	5	2	-	55
Bassins de pollution	1 x 800 m ³	-	1 x 1000 m ³	1 x 300 m ³	2 100 m ³

4) ENQUETES DE CONFORMITE DE BRANCHEMENTS

	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Secteur CERNAY	NC	135	95	131	+37,89
Secteur THANN	407	220	152	171	+12,5

5) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2015 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

En 2015, comme les années précédentes, la Communauté de Communes a fait réaliser, dans l'ensemble des 4 communes, des campagnes de curage des collecteurs, des avaloirs d'eau de pluie et des dessableurs. Ces curages ont été effectués par nos services et au besoin par des sociétés privées disposant de véhicules combiné-hydrocureurs.

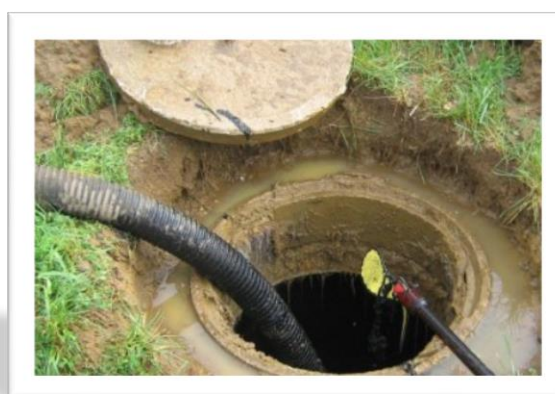
Quelques chiffres d'entretien d'ouvrage :

a) Curage – nettoyage

	2012	2013	2014	2015
Collecteurs	10 230 ml	6 400 ml	8 360 ml	8320 ml
Branchements	206 unités	139 unités	140 unités	135 unités
Avaloirs d'eaux pluviales	381 unités	452 unités	1 723 unités	278 unités
Regards de visite	69 unités	51 unités	101 unités	250 unités
Dessableurs	8 unités	6 unités	31 unités	4 unités
Fosses septiques	28 unités	23 unités	58 unités	25 unités
Nettoyage et vidange des stations de refoulement	12 unités	11 unités	31 unités	16 unités
Déshuileurs/débourbeurs	48 unités	-	-	-

b) Interventions – réparations sur le réseau

	2012	2013	2014	2015
Réparation cunettes	18 unités	13 unités	35 unités	22 unités
Réparation avaloirs	2 unités	8 unités	16 unités	13 unités
Réparation branchements	3 unités	1 unité	3 unités	0 unité
Renouvellement branchements	-	-	-	1 unité
Renouvellement tampons	17 unités	12 unités	51 unités	42 unités
Réparation collecteurs	-	-	-	3 unités



INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2015	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	16 217	Nombre
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	17	Nombre
D202.4	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,69	€ TTC/m ³
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	615	TMS
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,8	%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	Points
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	26	Points
P255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	NC	Points

INDICATEURS FINANCIERS

1) LA TARIFICATION (D204.0)

Le service d'assainissement n'est pas assujéti à la T.V.A.

Son tarif est ventilé de la manière suivante :

ASSAINISSEMENT	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)	2016
Assainissement	0,809	1,035	1,045	0,97	1,135
Redevance d'épuration communautaire	0,146				
Part épuration délégataire	0,351	0,365	0,366	0,27	0,428
Modernisation des réseaux de collecte	0,274	0,274	0,274	-	0,233
€ TOTAL	1,580	1,674	1,675	0,06	1,796

Il existe également une modulation tarifaire en fonction du volume consommé.


TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2016

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT				TOTAL
		COEF.	PART ASSAIN.	PART EPUR. DELEGATAIRE	MODERN. RESEAUX	
1 à 6 000	6 000	1,0	1,135	0,428	0,233	1,796
6 001 à 12 000	6 000	1,0	0,135	0,428	0,233	1,796
12 001 à 24 000	12 000	0,8	0,908	0,342	0,233	1,483
24 001 à 48 000	24 000	0,7	0,795	0,300	0,233	1,328
+ de 48 000		0,6	0,681	0,257	0,233	1,171

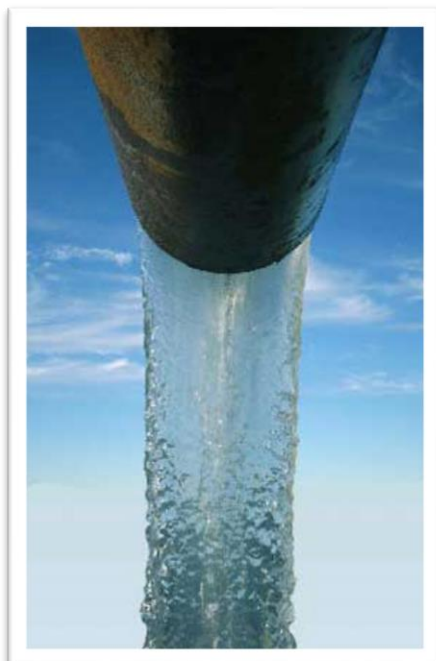
TARIF GRANDS CONSOMMATEURS 2015

TRANCHES	M3	ASSAINISSEMENT				TOTAL
		COEF.	PART ASSAIN.	PART EPUR. DELEGATAIRE	MODERN. RESEAUX	
1 à 6 000	6 000	1,0	1,045	0,366	0,274	1,685
6 001 à 12 000	6 000	0,9	0,836	0,293	0,274	1,403
12 001 à 24 000	12 000	0,7	0,627	0,220	0,274	1,121
24 001 à 48 000	24 000	0,6	0,523	0,183	0,274	0,980
+ de 48 000		0,5	0,418	0,146	0,274	0,838

LES GRANDS CONSOMMATEURS

ETABLISSEMENTS	CONSOMMATION 2014 (en m ³)	CONSOMMATION 2015 (en m ³)	Variation N/N-1 (%)
Centre Hospitalier Cernay	11 393	22 910	+101,09
CCCE Piscine Cernay	9 371	9 645	+2,92
Metso Paper Service Cernay	7 141	8 993	+25,93
Du Pont De Nemours Cernay	14 561	22 244	+52,76
Trelleborg Cernay	24 107	22 343	-7,32
Camping Des Sources Wattwiller	9 301	12 708	+36,63
Bima 83 Cernay	27 366	29 444	+7,59
Endress Hauser Cernay	5 367	6 379	+18,86
Leclerc E.Sodicer Cernay	8 806	9 014	+2,36
Bodycote	6 122	8 863	+44,77
Institut Saint-André *	66 638	77 667	+16,55
 TOTAL	190 173	230 210	+21,05

**L'Institut Saint-André est approvisionné en eau par le Syndicat des Eaux de Guewenheim, mais les eaux usées sont évacuées vers le réseau de Cernay.*

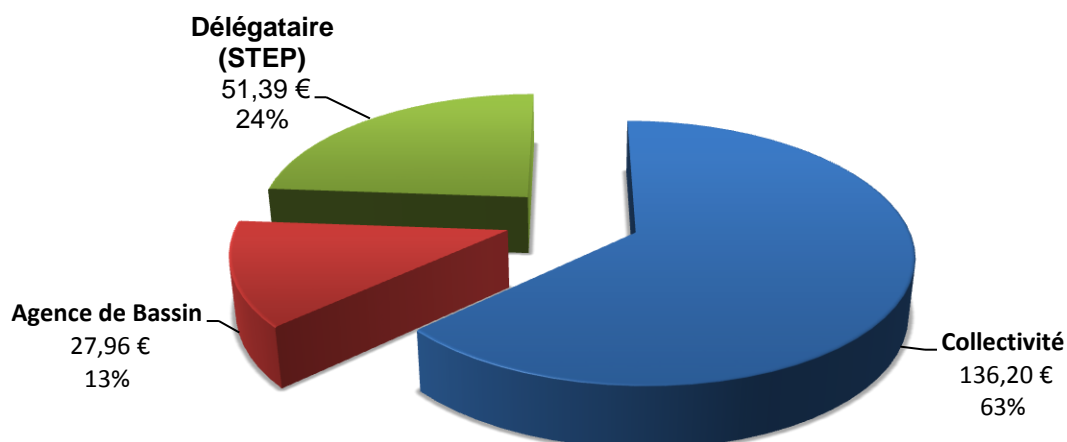


INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

1) LES COMPOSANTS D'UNE FACTURE D'ASSAINISSEMENT D'UN MENAGE DE REFERENCE (120 m³ SUR L'ANNEE)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)	
	Au 1 ^{er} janvier 2015		Au 1 ^{er} janvier 2016			
Part collectivité						
Part fixe annuelle (PF)	0	0	0	0		
Assainissement (PP)	1,045	125,40	1,135	136,20	+8,61	
Part épuration délégataire (STEP)	0,366	43,92	0,428	51,39	+17,01	
Total assainissement hors taxes et redevances		169,32		187,59		
Part Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	0,2740	32,88	0,233	27,96	-14,96	
TVA		0		0		
TOTAL TTC pour 120 m³			202,20		215,55	+6,60
Répartition hors taxes et redevances						
	Fixe	Variable	Fixe	Variable		
Part collectivité	0	169,32		187,59		
Taxes et redevances			32,88	27,96		
Prix TTC au m³ (D202.4)			1,69		1,80	

Répartition facture d'assainissement de 120 m³ au 1er janvier 2016



AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1) LA BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	289 175,74	
10	Apports, dotations	-	336 274,86
13	Subventions Investissement	-	12 180,00
16	Emprunts et dettes	461 854,06	589 600,00-
20	Immobilisations incorporelles	27 702,76-	-
21	Immobilisations corporelles	77 574,20	-
23	Immobilisation en cours	114 001,04	-
040	Opérations d'ordre entre sections	166 630,93	410 469,33
041	Opérations patrimoniales	-	-
RESTES A REALISER		380 150,00	97 820,00
Totaux Section Investissement		1 517 088,73	1 446 344,19
Section d'Exploitation			
002	Excédent antérieur reporté	-	81 097,40
011	Charges à caractère général	919 015,37	-
012	Charges personnel et frais assimilés	315 050,02	-
013	Atténuations de charges	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
65	Autres charges gestion	2 990,08	-
66	Charges financières	267 649,46	-
67	Charges exceptionnelles	4 049,18	-
042	Opérations d'ordre entre sections	410 469,33	166 630,93
70	Vente de produits et prestations	-	1 201 461,61
72	Production immobilisée	-	-
74	Subventions exploitation	-	744 806,94
75	Autres produits de gestion courante	-	17,40
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	2 063,44
Totaux Section Exploitation		1 919 223,44	2 196 077,72
TOTAUX GENERAUX		3 436 312,17	3 642 421,91
Solde d'exécution investissement (déficit)		-70 744,54	
Solde d'exécution exploitation (excédent)		276 854,28	-
TOTAUX EGAUX 2 à 2		3 825 556,82	3 642 421,91

2) LA DETTE

DETTES ET CREANCES - EMPRUNTS RECAPITULATION

	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2015	REMBOURSEMENTS 2015	
		CAPITAL	INTERETS
TOTAL	6 835 100,87	461 854,06	267 649,46



LA STATION D'EPURATION



1) DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION

➤ Exploitation de la station d'épuration

La station de traitement des eaux usées (STEP) de Cernay, dont la maîtrise d'ouvrage relève de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, est exploitée par la société LYONNAISE DES EAUX.

Par délibération du 7 décembre 2010, le Conseil de Communauté a attribué la délégation du service à la société LYONNAISE DES EAUX à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 12 ans.

Avenant n° 1	1 ^{er} janvier 2012	Ajustement des formules d'évolution de la rémunération du délégataire
Avenant n° 2	3 octobre 2012	Complément portant sur la rémunération, son évolution ainsi que les modalités de facturation et de paiement
Avenant n° 3	12 décembre 2015	Ajustement des formules d'évolution de la rémunération du délégataire

➤ Les effluents traités à la station d'épuration

L'alimentation de la STEP de Cernay se fait à l'aide d'un réseau majoritairement de type unitaire. Les effluents proviennent des communes de CERNAY, STEINBACH, UFFHOLTZ, WATTWILLER (régie), WILLER-SUR-THUR, BITSCHWILLER-LES-THANN, LEIMBACH, RAMMERSMATT, RODEREN, THANN et VIEUX-THANN (DSP), soit au total 11 communes.

Sont par ailleurs traités les effluents de certains industriels conventionnés, qui sont :

- BIMA 83
- DU PONT DE NEMOURS
- ABATTOIR DEPARTEMENTAL DE CERNAY
- CENTRE HOSPITALIER DE CERNAY
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR 4
- TANK SERVICE

Les matières de vidange en provenance de fosses septiques ou fixes répondent aux critères d'admissibilité de l'installation.

La station d'épuration de Cernay est dimensionnée pour traiter une pollution équivalente à 52 500 équivalents-habitants (près de 80 000 en temps de pluie).

a) Dimensionnement de la station

52 500 EH (*)	31 000 EH domestiques	21 500 EH industriels	1 060 m ³ /h max	25 300 m ³ /j max
---------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------------	------------------------------

Paramètres	Temps sec			Temps de pluie		
	Part domestique	Part non-domestique	Total	Part domestique	Part non-domestique	Total
DBO5 (kg/j)	1 850	630	2 480	2 775	630	3 405
DCO (kg/j)	3 700	2 600	6 300	5 550	2 600	8 150
NTK (kg/j)	400	265	665	480	265	745
MES (kg/j)	2 775	770	3 545	5 550	770	6 320
Pt (kg/j)	77	7	84	92	7	99
Débit journalier (m ³ /j)			12 650			25 300
Débit moyen horaire (m ³ /j)			527			1 054
Débit de pointe horaire (m ³ /j)			830			1 060

(*) *Equivalents habitants*

Le principe de traitement retenu est un traitement conventionnel à boues activées. Après prétraitement par dégrillage et dessablage, les étapes de dégradation biologique des pollutions carbonée, azotée et phosphorée se déroulent dans deux bassins successifs : un bassin d'anaérobiose et d'anoxie, puis un bassin d'aération.

Enfin, une clarification permet de séparer les boues produites de l'eau épurée rejetée à la Thur.

b) Norme de rejet

Le rejet des eaux traitées de l'unité de traitement se fait par l'intermédiaire de la lagune de finition avant rejet en rive droite de la Thur conformément à l'arrêté préfectoral n°2006-209-6 du 26 juillet 2006.

Les tableaux ci-dessous présentent les normes définies dans chacun des textes réglementaires.

NIVEAU DE REJET PAR TEMPS SEC

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %
DBO5	25	et	75
DCO	100	et	75
MES	30	et	90
NH4	10	et	75
NGL	15	et	70
Pt	2	et	80

NIVEAU DE REJET PAR TEMPS DE PLUIE

Paramètres	Concentration moyenne en mg/l		Rendement en %	Tolérance
DBO5	25	ou	75	Dépassement toléré 25 jours par an
DCO	100	ou	75	
MES	30	ou	90	
NH4	10	ou	75	Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle
NGL	15	ou	70	
Pt	2	ou	80	



2) TRAITEMENT DES EAUX USEES RECUES PAR LA STATION

2.1 Le bilan hydraulique

a) Les volumes reçus en entrée du système de traitement

	Evolution des volumes annuels et de la pluviométrie			
	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Volumes annuels (m ³ /an)	4 206 517	4 000 455	3 575 727	-10,62
Pluviométrie moyenne (mm/an)	910	863	636	-26,30

Commentaire :

La diminution des volumes reçus en entrée de la STEP est cohérente avec la baisse de la pluviométrie.

b) Les volumes déversés en tête de station (en m³)

Commune	Site	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	STEP CERNAY	1 519 317	564 214	299 588	-46,90

Commentaire :

Les principales causes des déversements en tête de station sont soit l'augmentation du volume arrivant à la station (pluie importante, présence d'eaux claires parasites), soit des dysfonctionnements sur la station conduisant à une limitation du débit entrant (panne de la filière boues, défaut automate entraînant l'arrêt complet du prétraitement, remontée du voile de boues dans le clarificateur...).

En 2015, les déversements ont principalement eu lieu sur la période du 1^{er} semestre principalement liée aux conditions météorologiques, le 2^{ème} semestre ayant été particulièrement sec.

c) Les volumes traités (en m³)

Commune	Site	2011	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
CERNAY	STEP CERNAY	3 083 049	4 303 396	4 686 623	4 390 861	3 957 435	-9,87

Commentaire :

La diminution des volumes traités est en lien avec la baisse de la pluviométrie et des volumes entrants. Par ailleurs, la différence entre les volumes en entrée et en sortie de la station peut s'expliquer, d'une part par le volume du poste toutes eaux, non comptabilisé par le compteur d'entrée mais comptabilisé en sortie et, d'autre part par un taux de recirculation des boues inférieur au débit d'entrée, entraînant une hausse du niveau d'eau dans le clarificateur et donc une augmentation du débit de sortie. L'incertitude des mesures peut également expliquer une partie de cet écart (plusieurs compteurs pour comptabiliser le débit d'entrée et mesure plus fiable sur des eaux claires). Il y a également l'utilisation d'eaux industrielles pour la préparation polymère, le lavage de la centrifugeuse et du sécheur qui n'est comptabilisé qu'en sortie.

2.2 Le bilan d'exploitation

a) Charges et concentrations entrantes

Charges entrantes (kg/j)			
Paramètres	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Charge DBO5	1 292	1 342	+3,87
Charge DCO	3 356	3 701	+10,28
Charge MES	1 977	2 046	+3,49
Charge NG	355	355	-
Charge N-NH4	224	233	+4,02
Charge Pt	45,6	48,3	+5,92

Commentaire :

Une légère augmentation globale des charges entrantes est à noter. Cette dernière peut s'expliquer en partie par la diminution des volumes déversés en entrée de la station.

b) Apports extérieurs

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Points prélèvement	Paramètres	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
S12 – Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m ³)	1 360	1 792	+31,76
S13 – Apport extérieur en produits de curage	Volume (m ³)	0	0	-
S18 – Apport extérieur d'effluents industriels	Volume (m ³)	0	0	-
S5 – Apport extérieur boue	Production (m ³ /an)	0	0	-
S7 – Apport extérieur en huiles/grasses	Volume (m ³)	400	618	+54,50

Commentaire :

Les apports extérieurs en matière de vidange et en huiles et graisses sont en hausse. Cette augmentation peut être mise en relation avec le peu d'exutoire disponible pour ces matières ainsi que le renforcement du suivi des traitements des déchets. Par ailleurs, il est à noter que bien qu'entraînant des recettes complémentaires pour la station d'épuration, l'exploitant est dans l'obligation de refuser environ 10 % des camions se présentant à la station pour ne pas impacter son bon fonctionnement. En effet, la fiabilisation de l'installation ainsi que l'amélioration de la fosse de réception des matières de vidange (modification du dégrilleur et des pompes de vidange de la fosse) pourrait limiter l'impact de la réception de ces matières sur l'exploitation de la station et donc le nombre de camions refusés.

c) Consommations d'eau et de réactifs

Points prélèvement	Nature	Unité	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	121 900	101 150	-17,02
S14 – Réactifs utilisés (file "eau")	Eau potable	m³	2 506	2 660	+6,15
S15 – Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère (liquide)	kg	13 225	13 254	+0,22

Commentaire :

Les consommations en eau potable et en polymère sont relativement stables. La consommation en sels de fer est en diminution. Un suivi plus régulier de la consommation de réactif est à l'origine de ces tendances. La consommation de polymère reste sensiblement la même malgré la diminution de la production de boues, ceci étant dû à la meilleure siccité à la sortie de la centrifugeuse. Par ailleurs, certains réactifs (acide phosphorique, urée et chaux éteinte) sont utilisés ponctuellement et en petite quantité pour le lypocycle.

d) Production de boue

Données	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
MS boue (T)	643	615	-4,35
Siccité moyenne sortie centrifugeuse (%)	19,25	20	+3,90
Siccité moyenne sortie sécheur (%)	85,5	85	-0,58

Commentaire :

La production de boues est en très légère baisse par rapport à 2014 et reste cohérente avec les charges entrantes. Le ratio de production de boues (à 0,99 kg MS/kg DBO éliminé) en témoigne.

e) Evacuation de boue

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques de l'évacuation des boues produites en fonction de leur destination :

		TMB	Siccité (%)	TMS
Stock au 31/12/14	Boues séchées			42,8
Evacuation 2015	Boues séchées (Holcim)	604,57	85	515
	Boues déshy (Terralys)	509,3	20	102
Stock au 31/12/15	Boues séchées			30
TOTAL PRODUCTION 2015				615

f) Sous-produits de traitement

Points prélèvement	Paramètres	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
S10 – Sable produit	Poids (kg)	50 980	45 420	-10,91
S11 – Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	27 020	37 940	+40,41

g) La consommation électrique

2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
2 520 954	2 413 767	2 487 269	2 676 142	+7,49

Commentaire :

La consommation électrique est en légère hausse, ceci peut être rapproché du fonctionnement du sécheur..

h) La consommation en gaz

2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
3 353 438	1 403 021	1 448 310	2 040 377	+40,88

Commentaire :

La consommation en gaz est en forte hausse, ceci peut être rapproché du fonctionnement du sécheur..

2.3 La qualité du traitement des eaux usées

a) La conformité des rejets du système de traitement

L'ARRETE PREFECTORAL

Les principaux documents réglementaires régissant l'autosurveillance sont le décret du 3 juin 1994 sur le calendrier de mise en conformité de la collecte et du traitement ainsi que l'arrêté assainissement du 22 juin 2007 qui remplace les arrêtés du 22 décembre 1994 concernant les installations de plus de 2 000 EH et du 21 juin 1996 pour les installations de moins de 2 000 EH.

Il est à noter que la recommandation du 12 mai 1995 et la circulaire de 6 novembre 2000 concernant les installations de plus de 2 000 EH ainsi que la circulaire du 17 février 1997 pour les installations de moins de 2 000 EH ne sont pas abrogées contrairement aux arrêtés ci-dessus car juridiquement une circulaire n'a aucune valeur.

Par contre, une nouvelle circulaire du 15 février 2008 rappelle aux préfets les avancées de l'arrêté du 22 juin

2007, précise en outre qu'un guide des définitions relatives à l'application de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines en version 1.3 datant de février 2008 ainsi qu'un commentaire technique (dont seule la première partie est actuellement disponible) sont parus. Ce commentaire technique a vocation à remplacer l'ensemble des circulaires et autres documents existants et permettre de mieux expliciter le contenu de l'arrêté du 22 juin 2007. Ce commentaire technique dont la rédaction est pilotée par le Ministère se veut un document évolutif dans le temps de façon à coller au plus près aux exigences et à leur mise en pratique. Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté									
Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Réhib.	Op	Rdt. Moy. Jour (%)	Rdt. Moy. Annuel
2006-209-6	Normal temps pluie	DB05	3 405	25					
2006-209-6	Normal temps pluie	DC0	8 150	100					
2006-209-6	Normal temps pluie	MeS	6 320	30					
2006-209-6	Normal temps pluie	NG	745	15					
2006-209-6	Normal temps pluie	N-NH4			10				
2006-209-6	Normal temps pluie	Pt	99		2				
2006-209-6	Normal temps sec	DB05	2 480	25		50	ET	75	
2006-209-6	Normal temps sec	DC0	6 300	100		250	ET	75	
2006-209-6	Normal temps sec	MeS	3 545	30		85	ET	90	
2006-209-6	Normal temps sec	NG	665	15			ET	70	
2006-209-6	Normal temps sec	N-NH4			10		ET		75
2006-209-6	Normal temps sec	Pt	84		2		ET		80

b) Conformité annuelle globale

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2012	2013	2014	2015
CERNAY	STEP CERNAY	Oui	Oui	Non	Oui

Commentaire :

Le système de traitement est conforme pour l'année 2015 et respecte les normes de l'arrêté et le bon état du milieu nature.

c) Conformité par paramètre

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
Autorisations de rejets	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. Moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement Moyen (%)	Nbre de Dépass.	Nbre de dépass. tolérés	Redhibitoires	Conformité
2006-209-6	DB05	1 342	3,81	36	97	0	6	0	Oui
2006-209-6	DCO	3 701	24,69	223	94	0	9	0	Oui
2006-209-6	MeS	2 046	6,74	49	98	1	9	0	Oui
2006-209-6	NG	355	3,63	44	88	0	6	0	Oui
2006-209-6	N-NH4	233	0,78	8,63	92	0	5	0	Oui
2006-209-6	Pt	48,33	0,43	5	91	0	6	0	Oui

Commentaire :

Les concentrations en sortie de l'installation sont conformes pour l'ensemble des paramètres. Toutefois, 1 dépassement en MES a été constaté sur un nombre de 9 dépassements tolérés. Ce dépassement est principalement dû à un déversement en tête de station dont la charge s'additionne au flux de sortie.

d) Conformité des fréquences d'analyse

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses				
Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
DBO5	24	56	56	233,3 %
DCO	52	105	105	201,9 %
MeS	52	105	105	201,9 %
NG	24	56	56	233,3 %
N-NH14	24	56	56	233,3 %
Pt	24	56	56	233,3 %



e) La conformité des boues et sous-produits

Le tableau suivant présente les destinations des boues produites et des sous-produits ainsi que la conformité des filières utilisées.

Conformité filières boues et sous produits évacués	
Points prélèvement	Destination
S10 – Sable produit	Incinération
S10 – Sable produit	ISDND *
S11 – Refus de dégrillage produit	Incinération
S11 – Refus de dégrillage produit	ISDND *
S6 – Boues évacuées après traitement	Incinération

*ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux)

3) BILAN FINANCIER

BILAN D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION

(Montants versés à la lyonnaise des Eaux dans le cadre de la DSP,
hors rémunération au titre des industriels conventionnés pour l'exploitation de la STEP)

DEPENSES	H.T.	TVA		TTC
		TAUX	MONTANT	
Part proportionnelle aux EU pour les usagers de l'ex-CCCE	285 157,04	10 %	28 515,70	313 672,74
Rémunération pour l'ex-CCPT au titre du renouvellement	43 300,44	10 %	4 330,04	47 630,48
Rémunération au titre de l'ex-CCPT pour l'exploitation de la STEP	336 968,28	10 %	33 696,83	370 665,11
Rémunération au titre de l'ex-CCPT pour l'exploitation du regard de comptage des effluents de la CCPT	2 637,24	10 %	263,72	2 900,96
Rémunération au titre de l'ex-CCPT pour l'exploitation du collecteur intercommunal	2 811,48	10 %	281,15	3 092,63
Rémunération au titre des industriels conventionnés pour le renouvellement	5 487,36	10 %	548,74	6 036,10
TOTAL HT				676 361,84
TVA				67 636,18
DEPENSES TOTALES TTC :				743 998,02
RECETTES				
Prime A.E.R.M. (au titre de l'année 2014) <i>Montant total de la prime : 112 862 €, dont 54,31 % à l'ex-CCPT : 61 295,35 € et 45,69 % à l'ex-CCCE : 51 566,65 €</i>				112 862,00
RECETTES TOTALES TTC :				112 862,00
Montant total des frais de fonctionnement T.T.C.				631 136,02

Le service public d'assainissement



Exploitation en délégation de service public

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

Le contrat d'affermage a été signé avec :

Société LYONNAISE DES EAUX FRANCE
11, place Edouard VII
75009 PARIS

Date de début de contrat : 01 avril 2010
Durée de la délégation : 12 ans
Date de fin de contrat : 31 mars 2022

Le périmètre d'affermage est constitué du territoire des 9 communes.

2) TAUX DE DEBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS (P251.1)

Taux (en nombre pour 1'000 clients) de débordement des effluents dans les locaux des usagers : **NC**.

LE RESEAU

1) LES ABONNES

NOMBRE D'ABONNES RACCORDES OU RACCORDABLES

	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	7 106	7 173	6 926	-3,44
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	7 525	8 163	7 331	-10,19
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	18 099	18 099	17 094	-5,55
Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (estimation)	419	990	1 000	+1,01

2) LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

Volumés assujettis à l'assainissement						
Type volume	2011	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Volumés assujettis (m ³)	797 656	798 743	833 197	749 306	767 344	+2,41

3) LE RESEAU

a) Le réseau par type

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	40 150	40 150	-0,80
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	9 406	9 406	+2,08
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	102 560	102 560	-2,62
Linéaire refoulement (ml)	2 036	2 036	-
Linéaire total (ml)	154 152	154 152	-1,83

b) Nombre d'ouvrages à entretenir

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Type d'accessoires	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Avaloirs	2 270	2 288	+0,79
Ouvrages de prétraitement réseau	86	93	+8,14
Regards réseau	4 525	4 584	+1,30
Vannes	15	20	+33,33

4) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS EN 2014 SUR L'ENSEMBLE DES RESEAUX

a) Curage - nettoyage

Curage réseau				
	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	26,45	486,02	260,66	-46,37
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	331,95	618,73	210,68	-65,95
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	7 921,22	3 177,39	2 759,52	-13,15
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	8 279,62	4 282,14	3 230,86	-24,55
Taux de curage préventif (%)	5,5	2,8	2,2	-21,43
Curage ouvrages				
Nombre d'avaloir curés	4 056	4 684	3 525	-24,74
Ouvrages de prétraitement	6	8	6	-25,00

b) Interventions – réparations sur le réseau

Curage				
	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	909,12	0	138,14	
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	0	0	0	-
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	653,96	254,83	401,59	+57,59
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	1 563,08	254,83	539,73	+111,80
Taux de curage curatif (%)	1,0	0,2	0,4	+100,00
Désobstructions				
Réseau	7	10	8	-20,00
Branchement	59	28	63	+125,00
Avaloir	82	24	11	-54,17

c) Autres interventions

Inspections réseau				
	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	0	78	0	-100,00
dont ITV (ml)	0	78	0	-100,00
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	0	6	34	+466,67
dont ITV (ml)	0	6	34	+466,67
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	65	445	536	+20,45
dont ITV (ml)	65	381	512	+34,38

EXPLOITATION

1) ACTIVITE CLIENTELE

	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	7 029	7 106	7 173	6 926	-3,44
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	18 196	18 099	18 099	17 094	-5,55
Volumes assujettis (m ³)	798 743	833 197	749 305	767 344	+2,41
Nombre d'habitant desservis par l'assainissement non collectif	414	419	990	1 000	+1,01
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	94,4	94,4	94,5	94,48	-0,02

2) TAUX DE RECLAMATIONS (P.258.1)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Taux de réclamations (pour 1 000 clients)	19,19	10,10	13,93	13,38	3,55	-73,47
Taux de prise d'appel (%)	90,7	89,8	91,6	88,6	86,7	-2,14

3) EXPLOITATION DES RESEAUX

	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Interventions préventives					
Longueur totale curée (ml)	5 312	8 280	4 282,14	3 230,86	-24,57
<i>dont eaux usées</i>	0	331,95	618,73	210,68	-65,95
<i>dont eaux pluviales</i>	163,73	26,45	486,02	260,66	-46,37
<i>dont unitaire</i>	5 148,54	7 921,22	3 177,39	2 759,52	-13,15
Taux de curage préventif (%)	3,5	5,5	2,8	2,2	-21,43
Nettoyage grilles avaloir (nombre)	2 363	4 056	4 684	3 525	-24,74
Ouvrage de prétraitement	5	6	8	6	-25,00
Curage postes relèvement	48	NC	NC	NC	-
Inspections télévisées (ml)	713	0	NC	NC	-
Interventions curatives					
Nombre de désobstructions	53	66	62	82	+32,26
<i>sur canalisation</i>	11	7	10	8	-20,00
<i>sur branchement</i>	42	59	28	63	+1,25
<i>sur avaloir</i>	102	82	24	11	-54,17
Longueur curée (ml)	1 624	1 563	254,83	539,73	+111,80



INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et la performance du service demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007.

1) TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateur		2015	Unité
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	17 094	Nombre
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	Nombre
D202.4	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,71	€ TTC/m ³
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'assainissement	615	TMS
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,5	%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	52	Points
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100	%
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	NC	Points
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	NC	%
P255.3	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	NC	Points

TARIFICATION DU SERVICE

1) MODALITES DE TARIFICATION

	Au 01.01.2015	Au 01.01.2016	Variation N/N-1 (%)
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	0	0	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
<à 6 000 m ³	1,8900	1,9800	+4,76
De 6 001 à 12 000 m ³	1,5040	1,7351	+15,37
De 12 001 à 24 000 m ³	1,1280	1,4901	+32,10
De 24 001 de 36 000 m ³	0,9400	1,2452	+32,47
>à 36 000 m ³	0,9400	1,2452	+32,47
Délibération	11.04.2015	19.03.2016	
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	10,86	10,80	0,55
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
<à 6 000 m ³	0,2084	0,2072	-0,58
De 6 001 à 12 000 m ³	0,1827	0,1816	-0,60
De 12 001 à 24 000 m ³	0,1568	0,1559	-0,57
De 24 001 de 36 000 m ³	0,1310	0,1303	-0,53
>à 36 000 m ³	0,1310	0,1303	-0,53
Taxes et redevances			
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m ³)	0,2740	0,2330	-14,96
TVA	10 %	10 %	-

Les tarifs « collectivité » ont été fixés par délibération

- ❖ du 11 avril 2015 pour le tarif au 01.01.2015
- ❖ du 19 mars 2016 pour le tarif au 01.01.2016

Les tarifs « délégataire » correspondent à l'application des modalités définies au contrat d'affermage.

Le service est assujéti à la TVA (l'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants. En cas de délégation de service public l'assujettissement est obligatoire).

2) FACTURE TYPE

La facture assainissement collectif est composée de quatre parties correspondant aux différents bénéficiaires.

- ✓ Une partie revenant au **Fermier**. Elle comprend une *part fixe* (ou abonnement) et une *part proportionnelle* au m3 (l'ancien contrat ne comprenait pas de part fixe)
- ✓ Une partie revenant à la **Communauté de Communes**. Elle comprend uniquement une *part proportionnelle* au m3.
- ✓ Une partie revenant à l'**Agence de l'Eau**. *Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte* en € / m3

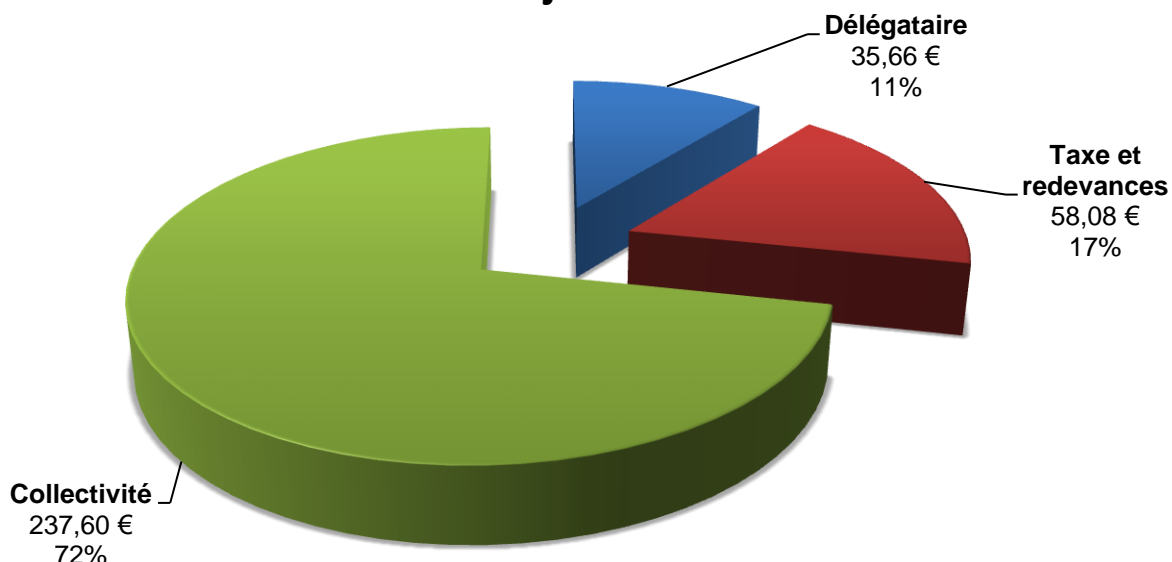
Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³) sont présentées ci-après :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unitaire	Montant	Unitaire	Montant	Variation N/N-1 (%)
	Au 1 ^{er} janvier 2015		Au 1 ^{er} janvier 2016		
Part collectivité					
Part fixe annuelle	0	0	0	0	
Part proportionnelle	1,8900	226,80	1,9800	237,60	+4,76
Part délégataire					
Part fixe annuelle	10,86	10,86	10,80	10,80	-0,55
Part proportionnelle	0,2084	25,01	0,2072	24,86	-0,60
Total assainissement hors taxes et redevances		262,67		273,26	
Part Agence de l'Eau					
Modernisation des réseaux de collecte	0,2740	32,88	0,2330	27,96	-14,96
TVA 10 %		29,56		30,12	
TOTAL TTC pour 120 m³		325,11		331,34	1,92

Répartition hors taxes et redevances	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Part collectivité	0	226,80	0	237,60
Part exploitant	10,86	25,01	10,80	24,86
Total	10,86	251,81	10,86	262,46
Taxes et redevances		62,44		58,08
Prix TTC au m³ (D202.4)		2,71		2,76

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%.

Répartition pour une facture de 120 m³ au 1er janvier 2016



3) RECETTES

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2014			
En euros	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
TOTAL	1 989 620	2 026 940	1,88
Exploitation du service	296 140	313 420	+5,84
• Part fixe	74 990	72 920	
• Partie proportionnelle	130 350	149 630	
• Pluvial	90 790	90 880	
Collectivités et autres organismes publics	1 602 580	1 638 140	+2,22
• Part Collectivité	1 405 150	1 433 690	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	197 440	204 450	
Travaux attribués à titre exclusif	90 900	75 540	-16,90
• Branchements	90 900	75 510	
• Autres travaux	0	40	
Produits accessoires	0,00	- 170	-
• Autres produits accessoires	0,00	- 170	

4) TAUX D'IMPAYES (P257.1)

	2012	2013	2014	2015	Variation N/N-1 (%)
Taux de créances irrécouvrable(%)	0,30	0,19	0,20	0,33	+65,00
Taux d'impayés sur année précédente (%)	0,29	0,40	0,36	0,64	+77,78

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) MONTANTS FINANCIERS

	2014	2015
Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	333 834,62	114 540,36
Montants des subventions perçues	233 085,38	233 246,09

2) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (P.256.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	2 905 499,47	3 041 014,08
Remboursement en capital	1923,53	175 837,02
Remboursement en intérêts	126 543,37	116 244,49

3) AMORTISSEMENTS

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

	2014	2015
Amortissement	554 169,75	543 760,87

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCTC EN 2016

Entretien et réhabilitation des réseaux

- Remplacement et mise à niveau de tampons
- Renouvellement de branchements d'eaux usées
- Inspection caméra de certains tronçons
- Entretien et curage des réseaux, avaloirs et dessableurs
- Surveillance et entretien des déversoirs d'orage et des stations de relevage
- Mise en service de la station de mesure sur le collecteur intercommunautaire.

Cernay

- Rue Pierre Burtschell
- Rue de Wittelsheim

Station d'épuration

- Dégrilleur grossier en amont des aquagard
- Etude de faisabilité-optimisation des installations de traitement

Steinbach

- Rue des Oiseaux

Uffholtz

- Rue de Wattwiller
- Rue de la Paix
- Rue des Vignes

Bitschwiller

- Route Joffre/Kerhlenbach

Bourbach-le-Bas

- Cour des Seigneurs

Leimbach

- Rue de l'Eglise

Roderen

- Rue du Kattenbach

Thann

- Extension des réseaux de la rue des Bangards et de la rue Schweitzer

Sur l'ensemble du territoire de Thann-Cernay

- Etude sur les déversoirs d'orage et campagne de recherche et d'élimination des eaux claires parasites sur l'ensemble des communes de la CCTC raccordées à la STEP

Présenté au Conseil de Communauté de Communes de Thann-Cernay le

Exploitation en régie

Présenté :

- au Conseil Municipal de la ville de Cernay le
- au Conseil Municipal de la commune de Steinbach le
- au Conseil Municipal de la commune d'Uffholtz le
- au Conseil Municipal de la commune de Wattwiller le

Exploitation en délégation de service public

Présenté :

- au Conseil Municipal de la commune de Bitschwiller-les-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Bas le
- au Conseil Municipal de la commune de Bourbach-le-Haut le
- au Conseil Municipal de la commune de Leimbach le
- au Conseil Municipal de la commune de Rammersmatt le
- au Conseil Municipal de la commune de Roderen le
- au Conseil Municipal de la ville de Thann le
- au Conseil Municipal de la ville de Vieux-Thann le
- au Conseil Municipal de la commune de Willer-sur-Thur le

A Cernay, le

Le Vice-Président,